



**DÉLIBÉRATION N°2016-10-07-1  
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 7 octobre 2016**

**POINT 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
1<sup>er</sup> JUILLET 2016**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**VU** le code de l'Éducation ;

**VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et  
modifiés le 30 janvier 2015 et le 3 juin 2016 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** à l'unanimité avec 33 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'Administration du  
1<sup>er</sup> juillet 2016, tel qu'annexé.

À Nantes, le 7 octobre 2016

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITÉ**

**SÉANCE DU VENDREDI 1<sup>er</sup> JUILLET 2016**

**PV N°391**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE EN  
ASSEMBLEE PLENIERE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2016**

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX, Président de l'Université de Nantes, siégeaient à ses côtés, M. Mohamed BERNOUSSI, 1<sup>er</sup> Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration et M. Dominique AVERTY, Vice-président Formation et Vie Universitaire

**ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 23 MEMBRES**

BARON Marie-Hélène	BIATSS	Bibliothèque Universitaire
BERNAULT Carine	A	UFR Droit et Sciences Politiques
BOUSQUET Emmanuelle	B	FLCE
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
BRUNAT Stéphane	BIATSS	SUMPPS
CARTRON Paul	étudiant T.	UFR STAPS
CHAGNEAU Corentin	étudiant T.	UFR Médecine et Techniques médicales
CHENE Emmanuel	B	IEMN-IAE
DRONNEAU Céline	BIATSS	ESPE Nantes
FLEURY-BAHI Ghazlane	A	UFR Psychologie
GENON Jean-Philippe	Pers. Ext.	Lycée CARCOUET
GUEVEL Arnaud	A	UFR STAPS
JAOUEN Pascal	A	Polytech Nantes
LABOUX Olivier	A	Président de l'Université de Nantes
LE LIDEC Annabel	Pers. Ext.	INSERM
LUPI Cyril	B	UFR Sciences et Techniques
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Droit et Sciences Politiques
MIRALLIE Camille	étudiante T.	UFR Sciences pharmaceutiques
MORERE Julie	B	IUT de Nantes
POUZAIN Yves	B	IUT de Nantes
SAMI Taklit	B	UFR Sciences et Techniques
TONNERRE Clotilde	BIATSS	IEMN-IAE
TRICHET Valérie	B	UFR Médecine et Techniques médicales

**AVAIENT DONNE PROCURATION : 7 MEMBRES**

AFFILE Bertrand	Pers. Ext.	Nantes Métropole
CARBONI Pierre	A	UFR Langues
GRASSET Olivier	A	UFR Sciences et Techniques
JOLLIET Pascale	A	UFR Médecine et Techniques médicales
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
OLERON Philippe	Pers. Ext.	SIGMA Informatique
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	BEELINK SARL

**ETAIENT ABSENT A L'OUVERTURE : 4 MEMBRES**

BELLIN Emilie	étudiante T.	FLCE
GOMEZ Léa	étudiante T.	UFR Langues
HOUEL Stéphanie	Pers. Ext.	Région des Pays de Loire
ILLIONNET Thibaut	étudiant T.	UFR Droit et Sciences Politiques

**ARRIVES EN COURS : 1 MEMBRES**

JOLLIET Pascale	A	UFR Médecine et Techniques médicales
-----------------	---	--------------------------------------

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
34	23	7	4	1

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

BARBU Noël	Vice-président Développement et partenariats économiques – Affaires financières
BEZAULT Valérie	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
BIAIS Thierry	Directeur Général des Services
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
DRUE Frédéric	Agent Comptable
EVAIN Michel	Directeur de l' UFR Sciences et Techniques
KEROUANTON J. Louis	Vice-président Patrimoine immobilier
PENISSON Stéphanie	Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
TEXIER Stéphanie	Directrice Générale Adjointe des Services
VADE Corinne	Secrétaire générale adjointe – Rectorat de Nantes

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 juin 2016
2. Informations générales
3. Présentation de la nouvelle convention de partenariat entre l'Université de Nantes et l'Association de gestion de la salle de spectacle de l'Université de Nantes (TU)
4. Approbation de l'octroi d'une subvention de 216 800 euros à l'Association de gestion de la salle de spectacle de l'Université de Nantes (TU) pour l'année 2016
5. Election d'une personnalité extérieure représentant une organisation représentative des salariés après appel à candidature
6. Election de représentants du Conseil d'Administration au Conseil du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)
7. *Approbation du Règlement Intérieur de l'Université de Nantes (après avis du CTE) – REPORTE*
8. Evolution des partenariats :
  - 8.1. Approbation de l'avenant relatif à l'association de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest (ICO) à la convention hospitalo-universitaire liant l'Université de Nantes et le CHU de Nantes
  - 8.2. Approbation du principe de l'association de l'École de Design Nantes Atlantique à l'Université de Nantes.
9. Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2017 (après examen par la CPCA)
10. Point d'information sur l'exécution du budget 2016 (après examen par la CPCA)
11. Approbation du versement de 220.000€ à l'Université Bretagne Loire (UBL) correspondant à la contribution 2016 de l'Université de Nantes à l'UBL
12. Approbation des modalités de versement des primes de formation continue au titre de l'article D.714-60 du code de l'éducation (après avis du CTE)
13. Approbation de recrutements de personnels enseignants par la voie des contrats dits « LRU » (après examen par la CPCA et avis du CTE)
14. Approbation du principe de répartition des droits universitaires pour l'année 2016/2017
15. Présentation de l'accord-cadre avec le CROUS
16. *Approbation de la création du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) des Métallurgistes, de l'adhésion de l'Université de Nantes et de la convention de création (après avis de la CR) - REPORTE*
17. Approbation de la création du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Centre de Calcul Intensif des Pays de la Loire (CCIPL – ICI), de l'adhésion de l'Université de Nantes et de la convention de création (après avis de la CR)
18. Approbation de la création du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Pôle d'Excellence de la Recherche Ligérienne en Énergie (PERLE), de l'adhésion de l'Université de Nantes et de la convention de création (après avis de la CR)
19. Point sur les opérations immobilières
20. Approbation de la politique d'achat de l'Université de Nantes
21. Approbation de tarifs, dons et subventions (après examen par la CPCA)
22. *Rendu compte de remises gracieuses – REPORTE*
23. Questions diverses

**LE PRÉSIDENT** ouvre la séance à 8 heures.

### **POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 JUIN 2016**

En l'absence de remarques, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 30 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 juin 2016.**

### **POINT 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES**

**LE PRÉSIDENT** informe que le dossier d'Investissement d'avenir I-Site métropolitain nantais a été présélectionné la semaine dernière, après trois tentatives infructueuses. Le périmètre est radicalement différent et repose sur deux éléments scientifiques : l'industrie du futur et la santé du futur. Il y a quatre fondateurs : le CHU, l'INSERM, l'Ecole Centrale et l'Université de Nantes, et des partenaires : Mines Nantes, ONIRIS, l'IFFSTAR, l'INRA et l'ICO. Il faut ensuite rendre un dossier pour le 29 novembre prochain dans lequel il faudra répondre aux recommandations et aux questions du jury international. L'oral final se déroulera en février 2017. Les présélectionnés sur l'inter région sont Rennes et Nantes. En février, il y aura aussi les présélectionnés de la première vague du PIA2, c'est-à-dire Lille ou Montpellier par exemple. Le nombre de sélectionnés au final n'est pas encore connu mais il faut absolument rentrer dans ces Idex, I-Site au plan national. C'est indispensable et cela correspond à une vraie reconnaissance de l'Etablissement. Il explique qu'il y a eu de très bons échanges avec le jury international, avec 80 minutes d'audition, beaucoup de questions mais surtout des recommandations constructives. Il y avait dans la délégation, le PDG de l'INSERM qui a l'expérience de ces jurys et qui n'a jamais vu un jury se dérouler de cette manière-là.

**LE PRÉSIDENT** informe aussi de la sélection de Nantes pour la recherche hospitalo-universitaire. Là aussi, c'est très compétitif, et la sélection se déroule devant un jury. C'est un dossier porté le **Professeur CARIOU**, sur l'hypercholestérolémie. C'est un dossier qui n'est pas neutre et qui représente 8.4 millions d'euros. Cet élément est important et marque aussi la lisibilité du territoire. Sur l'ouest, c'est-à-dire sur une ligne à l'ouest de l'axe Toulouse – Rouen, c'est le seul dossier qui a été retenu. 51 dossiers déposés, 10 retenus dont Nantes. Petit à petit, l'Etablissement commence à engranger les succès et c'est toujours une excellente nouvelle pour le territoire.

Sur le plan UBL, **LE PRÉSIDENT** souligne que les établissements ont été retenus sur le projet « Bibliothèques ouvertes », de manière à pouvoir étendre sur Nantes, comme ce qui se fait en santé sur Noctam'BU, les ouvertures des bibliothèques sur le site Tertre notamment. Il faut cependant voir les moyens car lorsque l'on candidate, les chiffres sont parfois différents des montants finalement octroyés. **MME BARON** rappelle que les syndicats de bibliothécaires et les élus bibliothécaires dans les conseils, ont fait une intervention en Conseil Documentaire en disant que s'ils étaient pour ouvrir plus largement et étendre les services, ils étaient contre le principe que ceci se fasse avec des moniteurs et des vigiles.

### **POINT 3 : PRESENTATION DE LA NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITE DE NANTES ET L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA SALLE DE SPECTACLE DE L'UNIVERSITE DE NANTES (TU)**

**LE PRÉSIDENT** invite **MME BOUSQUET**, Vice-Présidente en charge de la Culture à venir présenter le Théâtre Universitaire.

**MME BOUSQUET** rappelle qu'il se trouve sur le campus Tertre, qu'il a été inauguré en 1994. Elle souligne plusieurs dates importantes. En 2001, le TU devient aussi scène conventionnée, ce qui signifie qu'il appartient à un label, avec des directions particulières à donner aux projets de la scène, mais aussi une dotation qui peut être plus ou moins importante avec un minima de 47.000€. En 2010-2012, il y a mise en place d'une convention triennale entre la Mairie, l'Université de Nantes et la DRAC, non renouvelée en 2013. Elle évoque la direction de **M. SALANON**, qui est le dernier directeur en date, parti en mars 2015. Depuis, il y a une direction d'attente des membres du TU, avec l'aide, pour le projet artistique, d'une compagnie choisie. Depuis 2011-2012, le Studio Théâtre a rejoint le TU. C'était un souhait de la Mairie. Le TU n'est pas gestionnaire dans ce cadre mais peut utiliser les scènes ce qui augmente les possibilités de répétition ou de diffusion. Ceci a permis à la Ville de Nantes d'augmenter la dotation pour le TU qui est passée de 300.000 à 400.000 euros. A partir de 2015, après le départ du Directeur, quelques petites tensions se sont révélées entre les tutelles, à savoir, la Mairie de Nantes qui apporte 400.000 euros, l'Université de Nantes qui apporte 300.000 euros qui comprend une dotation financière et les bâtiments, la DRAC, qui apporte 147.000 euros, le Conseil

Départemental et la Région. Il faut y ajouter la billetterie pour environ 80.000 euros. Pour la saison 2016-2017, le T.U. est dirigé par intérim par Laurence Morin et Nolwenn Bihan (T.U. Nantes) en collaboration avec Marilyn Leray et Marc Tsyphine de la compagnie LTK production.

La gestion de l'association se fait par un Conseil d'Administration qui comprend 6 membres fondateurs, le Président de l'Université et 4 représentants de l'Université, le Recteur de l'Académie, la DRAC, le Maire de Nantes, le Directeur du CROUS, le Président du Conseil Départemental, le Président du Conseil Régional. Il n'existe pas de comité de tutelle.

Le projet était à modifier mais pas dans son ensemble. Il fallait rendre plus efficace l'organisation et la gestion de l'association. Après l'audit commandé par la Mairie il y a plus d'un an, un certain nombre de points ont été soulevés et communiqués aux différents partenaires de la structure. Les résultats n'étaient pas satisfaisants mais constituaient des aides à la décision. Plusieurs points ont été définis pour améliorer la structuration de l'association : structurer une politique culturelle universitaire, offrir une visibilité sur les territoires (le TU étant considéré comme lieu de création et de diffusion dans et hors les murs), être identifié au plan national (seulement 6 théâtres universitaires en France dont celui de Nantes) et créer des partenariats au niveau national, européen et international.

Avec l'aide des services de l'Université et de la DRAC, une structuration de l'ensemble a été faite avec un président, un bureau et un Conseil d'Administration. La différence majeure repose sur le fait que le comité des tutelles regroupe désormais l'ensemble des tutelles financières, qui sortent ainsi du Conseil d'Administration ce qui rend les choses plus lisibles et plus efficaces. Il y a eu aussi la création d'un Comité artistique qui permet de différencier les tutelles du projet artistique, lié au TU, ce qui permet de garantir une indépendance. Dans ce Comité siègent l'Université en ce qui concerne les formations, le Pont Supérieur, qui est une école supérieure qui forme les enseignants en musique et en danse et qui permet de faire des rapprochements de formations, la direction du TU et le Lieu Unique pour l'émergence nationale, ce qui est une nouveauté, le Lieu Unique n'étant jusqu'à présent pas un partenaire étroit de l'association. La direction est chargée de mettre en forme le projet et l'équipe du TU assiste cette dernière. L'organigramme présenté montre beaucoup de liens entre les membres. Ceci évitera les dérives du projet d'un TU qui irait vers une mini scène nationale voire locale, ce qui fut reproché à l'ancien directeur. La structuration est acceptée par tous et est dans l'ensemble très équilibrée. Il y a aussi des liens entre les coproductions avec les différentes institutions et organismes culturels et les compagnies locales soutenues par la Mairie. Tout cela s'adresse à tout type de public, notamment universitaire et les étudiants. Cette structuration est unique en France. Le TU de Nantes fait partie d'un groupe restreint de 6 TU liés à des universités ou des écoles, ce qui le rend très intéressant pour l'innovation, les formations et les compétences. Le schéma et les liens entre l'Université et les écoles d'art supérieur, des scènes nationales et conventionnées est très original. Ce schéma sera certainement repris par d'autres, notamment dans le nord de la France.

**LE PRESIDENT** précise que le point est mis très tôt à l'ordre du jour de ce Conseil, car il faut avoir rapidement la visibilité sur le TU.

**M.POUZAINT** rappelle qu'un ancien membre éminent de ce Conseil, **M.BRIOLLAY** s'était fortement investi dans la création du TU, dans les années 90. C'est un élément important du paysage culturel nantais. A partir du moment où l'Etablissement est un partenaire important de la structure, il souhaite qu'un rendu-compte du fonctionnement soit fait en Conseil d'Administration de l'Université. Ceci n'a pas été le cas ces dernières années. Il comprend bien que compte tenu de la complexité du paysage culturel et des diverses questions de structuration dans un contexte financier contraint, c'est difficile, mais il estime que voter une subvention de 216.800 euros d'équilibre est un point important qui nécessite un rendu compte obligatoire, afin de favoriser la transparence sur le fonctionnement. **MME BOUSQUET** précise que c'est tout l'intérêt de restructurer l'ensemble. Elle rappelle que **M.LEGAL**, Président de l'association a fait ce rendu-compte au sein de l'association chaque année. Elle peut si cela est nécessaire faire un rendu compte annuel devant le Conseil d'Administration de l'Université.

**M.CHAGNEAU** tient à saluer la volonté de l'Université de vouloir restructurer le TU qui a vécu des moments de doute ces dernières années mais qui est pour autant un formidable outil d'accessibilité à la culture pour les étudiants et surtout un lieu de développement personnel avec des activités proposées pour les étudiants. Son emplacement stratégique sur le campus Tertre en fait un endroit très intéressant. Il souhaite savoir s'il y aura des possibilités de développement d'enseignements optionnels en théâtre. En Médecine, cela est possible, avec des consultations simulées qui sont un outil qui apporte de nouvelles compétences pour les futurs praticiens. **MME BOUSQUET** remercie pour le soutien sur le sujet, car il lui tient à cœur de rapprocher les formations du monde artistique. Il existe au sein du TU déjà des cours de théâtre donnés par les membres du TU. Les ateliers du Pôle Culture sont montés entre les formations, en l'occurrence Médecine et un artiste. Elle sait tout l'intérêt des étudiants qui voient dans ce rapprochement des développements autour des compétences.

**MME JOLLIET** adhère totalement au projet et félicite l'équipe pour ce qui est développé dans ce domaine. Effectivement la faculté de Médecine de Nantes s'est distinguée très tôt par rapport aux autres facultés, pour créer les consultations simulées, avec la chance de pouvoir travailler de façon étroite avec un metteur en scène et des acteurs, ce qui apporte beaucoup. La faculté est regardée et enviée pour ces aspects d'innovation pédagogique.

**MME SAMI** revient sur l'organisation et souhaite savoir s'il est prévu la présence d'un Directeur aux côtés du Président, qui fera la partie administrative et comment sera-t-il désigné. **MME BOUSQUET** explique qu'actuellement la direction est collégiale, avec des discussions entre la Mairie, la DRAC et l'Université en cours pour pouvoir activement décider d'une nomination ou d'un recrutement pour le poste de direction.

**M.CHENE** salue la continuité avec un souhait pour que le TU irrigue plus de formations, et surtout plus le campus, car l'endroit est très intéressant, sur l'aspect localisation entre le tramway et le campus, qui se doit d'être ouvert encore plus des murs.

#### **POINT 4 : APPROBATION DE L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DE 216 800 EUROS A L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA SALLE DE SPECTACLE DE L'UNIVERSITE DE NANTES (TU) POUR L'ANNEE 2016**

**LE PRESIDENT** rappelle qu'un théâtre universitaire est indispensable sur la place nantaise et qu'il faut garder une scène conventionnée.

**M.BERNOUSSI** précise qu'il ne s'agit pas d'une subvention d'équilibre, mais elle est attribuée au TU depuis 2008. Jusqu'alors elle était intégrée et le Conseil d'Administration l'approuvait chaque année, dans la ligne budgétaire Culture, attribuée à la Vice-présidence Culture. Cette année, il est apparu important de la mettre en exergue et donc de faire une délibération séparée pour montrer la contribution de l'Université en lien avec la convention. Il précise aussi qu'à cette subvention, s'ajoute la gestion des locaux. Il rappelle enfin que cette subvention était de 270 955 euros de 2008 à 2013. Avec le Plan de Retour à l'Equilibre Budgétaire de l'Université, il y a eu une baisse de 20% qui a été appliquée à toutes les subventions. Elle est donc désormais de 216 800 euros.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 30 voix pour, l'octroi d'une subvention de 216 800 euros à l'Association de gestion de la salle de spectacle de l'Université de Nantes (TU) pour l'année 2016.**

#### **POINT 5 : ELECTION D'UNE PERSONNALITE EXTERIEURE REPRESENTANT UNE ORGANISATION REPRESENTATIVE DES SALARIES APRES APPEL A CANDIDATURE**

**LE PRESIDENT** rappelle que le Conseil d'Administration dans sa composition non plénière a voté pour élire quatre des huit personnalités extérieures en mars dernier. Il y a dans la loi de 2013, une parité stricte pour les personnalités extérieures du Conseil d'Administration. Il y a actuellement deux sièges vacants au sein de ces personnalités. Le premier est consécutif à la démission de **MME DANIEL** pour Nantes Métropole. Nantes Métropole a désigné une personnalité du genre masculin, **M.AFFILE**, en remplacement. L'autre siège vacant est pour la catégorie représentant une organisation représentative des salariés. Suite à l'appel à candidature, il y a deux candidatures : **MME OBLE** et **M. JAGUENET**.

**LE PRESIDENT** informe qu'il propose donc la candidature de **MME OBLE** afin de respecter la parité imposée. C'est aussi un signe d'ouverture de ce Conseil de manière à ce que majorité et minorité se sentent bien et que le dialogue soit le plus constructif possible.

**MME SAMI** salue, ainsi que les élus de la liste Ensemble, cet esprit d'ouverture et précise qu'Ensemble soutient la candidature de **MME OBLE**.

**LE PRESIDENT** propose de passer au vote à mains levées, sans opposition des administrateurs. Il rappelle que seuls les personnels de rang A, de rang B, les personnels administratifs, les étudiants et les personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales et les organismes de recherche participent à ce vote.

**LE PRESIDENT** proclame l'élection à l'unanimité de **MME OBLE** pour la catégorie des personnalités extérieures du Conseil d'Administration, représentant une organisation représentative des salariés.

Nombre de présents ou de représentés : 26 ;

Abstention : 0 ;

26 : voix pour **MME OBLE**



## **POINT 6 : ELECTION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CONSEIL DU SERVICE UNIVERSITAIRE DE MEDECINE PREVENTIVE ET DE PROMOTION DE LA SANTE (SUMPPS)**

**M.BERNOUSSI** précise les principales missions du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS), qui sont d'organiser le contrôle médical préventif obligatoire en faveur des étudiants et participer à la médecine d'urgence et des premiers soins. Le Conseil d'Administration doit désigner deux représentants des personnels enseignants et deux représentants des étudiants. L'appel à candidature a permis de recevoir deux candidatures pour les personnels enseignants : celle de **M.POUZAIN** et **M.LUPI**. Pour les étudiants, aucune candidature n'a été reçue.

**M.CHAGNEAU** informe de la candidature de **MME RAIMBAULT**, dont l'envoi de la candidature est en cours.

**LE PRESIDENT** propose de procéder aux votes à mains levées, sans opposition des administrateurs.

**LE PRESIDENT** proclame l'élection au premier tour, de **M.POUZAIN** et **M.LUPI** représentants des enseignants du Conseil d'Administration au Conseil du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS).

Nombre de présents ou de représentés : 30 ;

Abstention : 0 ;

30 : voix pour **M.POUZAIN**

30 : voix pour **M.LUPI**

**LE PRESIDENT** proclame l'élection au premier tour, de **MME RAIMBAULT** représentante des étudiants du Conseil d'Administration au Conseil du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS), dont la candidature écrite a été reçue durant la séance.

Nombre de présents ou de représentés : 30 ;

Abstention : 0 ;

30 : voix pour **MME RAIMBAULT**

## **POINT 7 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'UNIVERSITE DE NANTES (APRES AVIS DU CTE)**

*REPORTE*

## **POINT 8 : EVOLUTION DES PARTENARIATS :**

### **POINT 8.1 : APPROBATION DE L'AVENANT RELATIF A L'ASSOCIATION DE L'INSTITUT DE CANCEROLOGIE DE L'OUEST (ICO) A LA CONVENTION HOSPITALO-UNIVERSITAIRE LIANT L'UNIVERSITE DE NANTES ET LE CHU DE NANTES**

**LE PRESIDENT** rappelle que la convention hospitalo-universitaire initiale datait de 1973, signée à l'époque par le premier Président de l'Université de Nantes, **M.KERNEIS**. En 2013, cette convention a été revue de manière à l'actualiser et la rendre plus performante. Dans cette convention, il est proposé d'inclure l'Institut de Cancérologie de l'Ouest (ICO), partenaire de la démarche d'I-site.

**M.BERNOUSSI** précise que le 22 novembre 2013, l'Université et le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes se sont dotés d'une nouvelle convention Hospitalo-Universitaire, approuvée par le Conseil d'Administration de l'Université le 4 octobre 2013. Elle pose les modalités de gouvernance des ressources conjointes, comme les personnels Hospitalo-Universitaires ou les surfaces de recherche en santé. Elle précise le cadre de partenariat relatif au projet de mise en place du futur Quartier Hospitalo-Universitaire de l'île de Nantes. L'article n°11 de cette convention prévoit d'associer d'autres établissements de santé à la mise en œuvre de cette stratégie hospitalo-universitaire. Dans ce cadre-là, l'ICO a souhaité être associé en tant que partenaire.

**MME JOLLIET** souligne l'importance de cette intégration. En effet, un partenariat fort est en cours entre le CHU et l'ICO avec un plan de cancérologie qui se construit en commun, managé et sous l'égide de l'ARS. La cancérologie est au premier plan et reste une des priorités médicales. Il y a des échanges très construits entre les enseignants d'ICO, les médecins d'ICO et ceux du CHU. Sur le fond, cette association a vraiment un sens, en termes de recherche, mais aussi en termes de prise en charge des patients. Dans le cadre du projet de l'île de Nantes, il y a une parcelle réservée à l'installation d'ICO sur le site du futur CHU.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 30 voix pour, l'avenant relatif à l'association de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest (ICO) à la convention hospitalo-universitaire liant l'Université de Nantes et le CHU de Nantes**

## **POINT 8.2 : APPROBATION DU PRINCIPE DE L'ASSOCIATION DE L'ECOLE DE DESIGN NANTES ATLANTIQUE A L'UNIVERSITE DE NANTES.**

**LE PRÉSIDENT** explique qu'il s'agit d'un vote de principe sur l'association de l'Ecole du Design Nantes Atlantique (EDNA) à l'Université de Nantes. L'association s'entend au titre de la loi du 22 juillet 2013. Il ne s'agit pas d'une alliance stratégique comme celle votée en février 2014, mais d'un réel rattachement, qui permet à l'associé de rester dans les mêmes caractéristiques que celles qu'il a aujourd'hui, la même tutelle, le même fonctionnement. Le fonctionnement n'est nullement transféré à l'Université. L'EDNA est une pépite du territoire et est reconnue au plan national et international. Tout le monde souhaiterait avoir cette congruence avec cette école. L'alliance stratégique a eu un bon écho.

Cette association formalise d'une manière plus forte et plus claire le partenariat, par un décret. Elle permet d'avoir un partage de gouvernance sur les enjeux. C'est aussi le premier pas clair de la déclinaison de Campus Nantes, dans le cadre de la vision qu'il porte depuis le début du deuxième mandat. L'idée est d'avoir un chapeau universitaire avec une intelligence de l'ensemble des acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du site, que ce soit des grandes écoles, des écoles, l'Université, le CHU et les organismes. On est parfaitement dans cette déclinaison avec une démarche concrète et pas du tout incantatoire.

Les objectifs sont rappelés : une politique scientifique concertée pour le développement des thématiques de Recherche portées conjointement, une offre de formation initiale et continue concertée intégrant des mutualisations d'enseignement prioritairement au niveau Master, des actions communes dans les domaines de l'innovation et du soutien au développement économique, des ambitions partagées à l'échelle du territoire et le développement de projets interdisciplinaires sur les thématiques du numérique, de la ville du futur, du développement durable, de la santé, de l'alimentation, des actions communes à l'international, des compétences partagées dans le domaine de la vie étudiante, le partage des ressources documentaires, l'optimisation et la mutualisation de fonctions support telle que la formation des personnels.

Aujourd'hui, c'est l'occasion de sceller cette association, ce qui est une première étape dans ce qui va se passer par la suite, où les écoles chacune avec leurs propriétés et leurs tutelles, vont petit à petit se rapprocher de l'Université, qui va assumer son rôle de leader sur la métropole nantaise.

Le design est décliné étymologiquement en dessin mais aussi en dessein. A la base, ou en tous les cas à Nantes, le design représente le produit, le graphisme, les espaces d'architecture d'intérieur, les espaces scénographiques mais aussi les interfaces tangibles, c'est-à-dire entre l'homme et la machine. Aujourd'hui, on travaille déjà ensemble, et c'est ce dernier aspect qui est le plus intéressant pour l'Université, à savoir déclinier la recherche appliquée en anticipation des usages. On ne peut parler du numérique et rester sur le numérique technologique par exemple, on parle aussi numérique et usage. Le design et l'anticipation des usages sont fondamentaux. La plus-value pour l'Université est d'avoir cette démarche au sein de ses Laboratoires et peut être des formations, de cette anticipation des usages. La plus-value pour l'EDNA est d'avoir cette carte universitaire pour qu'à l'international, la lisibilité soit plus grande.

Le Conseil d'Administration de l'EDNA a pris deux résolutions le 16 juin dernier : la première est d'ouvrir son conseil au Président de l'Université ou à son représentant, et la seconde, une demande à l'unanimité d'association à l'Université de Nantes. Il ne s'agit pas aujourd'hui de voter sur l'association en tant que document, mais de voter sur le principe de cette association, après quoi le document sera soumis à la DGESIP du Ministère pour échanges et validations, et ensuite au Conseil d'Administration de l'Université de Nantes du mois d'octobre.

**M.CHENE** souhaite réagir en tant que membre du Conseil mais aussi en tant qu'ancien designer industriel durant de nombreuses années. C'est un métier qu'il connaît bien et il précise qu'il est porteur du master « Design et Management », délivré par l'Université de Nantes avec un partenariat avec l'EDNA. Il souligne tout l'intérêt d'avoir ce rapprochement avec l'EDNA, plus officialisé. Il ne peut que concourir à faire en sorte que ces liens soient les plus précis possibles. Indépendamment des formations, il y a beaucoup d'échanges à faire et en particulier au-delà des usages, c'est aussi toute la dimension du design de service. Aujourd'hui, on voit beaucoup d'étudiants intégrer le Conseil Régional ou Départemental, sur un travail autour des usages du design de service et comment mettre en face de l'utilisateur des services.

**M.POUZAINT** rejoint les propos soutenus. Cette convention d'association n'est pas là pour structurer quelque chose qui est créé mais pour structurer ce qui existe déjà. L'IUT de Nantes intervient au sein de la Licence « D2M », mais aussi au sein du Fab Lab. En France, le mot design n'a pas la même signification que

dans le monde anglo-saxon où il s'agit de la globalité de la conception, alors qu'en France il s'agit simplement de la perception de l'objet vue par l'utilisateur. Ceci crée une incompréhension. L'EDNA par le travail de formations et de terrains et de recherche appliquée, a pu démontrer la pertinence de sa démarche et sa capacité à travailler avec les autres acteurs. L'EDNA sera de ce fait intégrée dans la démarche du Quartier de la Création et du futur espace innovation. Il y a déjà tout un tas d'actions et il faut se féliciter de voir les gens travailler ensemble dans une structuration horizontale où il n'y a pas de guerre d'ego. Il ne peut que soutenir la démarche.

**LE PRÉSIDENT** précise que le décret sera une émanation très large de l'alliance stratégique déjà conclue.

**MME SAMI** s'accorde sur les propos, mais constate que ce point a été ajouté à l'ordre du jour relativement tard. Elle n'a pas eu le temps de regarder de près ce que ceci pouvait signifier à long terme pour l'Université. Elle a découvert que l'EDNA était une école privée qui dépend de la CCI. Elle ne se dit pas prête « à signer un chèque en blanc » pour une association dont elle n'a pas les tenants et les aboutissants. De plus elle souhaite connaître les avantages et les inconvénients pour l'Université en tant qu'établissement public. Elle se dit réservée et demande un temps supplémentaire pour étudier le dossier avant la parution du décret. **LE PRÉSIDENT** précise que les délais pour les documents ont été respectés, même si ce point n'a pas été évoqué en Commission Permanente du Conseil d'Administration. **M. POUZAINT** apporte des éléments factuels au débat. Quand on a vu apparaître il y a 15 ans, l'EDNA dans le paysage universitaire, il y a eu des interrogations sur cette école qui arrivait dans le secteur de la Formation. La réaction était la même que celle de **MME SAMI**, car il s'agissait d'une école privée. Il estime que l'EDNA a prouvé par son action menée au niveau des formations et au vu des débouchés professionnels, qui ne sont souvent pas faciles dans le monde du design car les gens privilégient le freelance, à être crédibles. Au niveau de l'association, il préfère travailler avec l'EDNA qu'avec certaines grandes écoles d'ingénieurs qui ont des egos surdimensionnés. **MME SAMI** souhaite préciser qu'elle n'a à aucun moment dit qu'elle ne souhaitait pas travailler avec l'EDNA. C'est l'association pour laquelle elle demande un temps de réflexion. **LE PRÉSIDENT** souligne que c'est justement pour cette raison qu'aujourd'hui il s'agit simplement d'approuver le principe et au mois d'octobre de se prononcer sur le décret. Il précise aussi que l'Université et l'EDNA travaillent ensemble depuis des années et ce n'est nullement quelque chose que l'on découvre.

**M. CHENE** explique que l'EDNA a un grand intérêt, notamment pour sa représentativité à l'international, de se rapprocher de l'Université, mais c'est aussi à l'Université d'avoir la contrepartie nécessaire notamment en termes de communication. Il faut une réciprocité de communication, afin de ne pas seulement servir de faire-valoir à l'international sans réciprocité sur d'autres points.

**MME MORERE** souhaite savoir si ce serait aller trop vite que d'avancer sur le même principe d'association avec l'école des Beaux-Arts par exemple. **LE PRÉSIDENT** souligne que l'Ecole d'Architecture et l'Ecole des Beaux-Arts sont dans la même disposition et le même esprit aujourd'hui. Il précise que la dynamique de l'I-Site n'y est pas étrangère.

**M. CHAGNEAU** rejoint les propos sur l'intérêt de l'Université de Nantes à faire des partenariats avec ces écoles. Il évoque cependant les craintes et les appréhensions sur la fuite des diplômés vers le secteur privé. Il souhaite savoir ce qui se fait en termes de vie étudiante. **LE PRÉSIDENT** évoque des éléments de services partagés, comme le SUMPPS ou les bibliothèques par exemple.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 28 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, le principe de l'association de l'Ecole de Design Nantes Atlantique à l'Université de Nantes.**

## **POINT 9 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2017 (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)**

**LE PRÉSIDENT** précise qu'il s'agit d'un débat et non d'un vote mais pour autant il est très important.

**M. BARBU** souligne qu'il s'agit de la première étape avant la constitution du budget 2017. Le Débat d'Orientation Budgétaire est particulier car il est un débat de transition et il faut aussi revenir sur ce qui s'est passé avant, pour envisager le budget dans le cadre du nouveau programme du **PRÉSIDENT**. Il sera orienté sur ce programme avec une déclinaison particulière. C'est aussi le premier Débat d'Orientation Budgétaire avec de nouveaux administrateurs et il se propose d'expliquer certaines choses, notamment les indicateurs. Ce Débat d'Orientation Budgétaire n'est pas très chiffré, il rappelle qu'il s'agit plutôt de la présentation des grands axes.

Il revient sur la situation budgétaire en 2015, avec tout d'abord, le rappel qu'un budget s'est construit sur un Etablissement en progression très forte, pas seulement en quantitatif, le nombre d'étudiants ayant certes

augmenté de 15% entre 2012 et 2015, mais aussi une progression sur le plan qualitatif, avec l'ensemble des indicateurs liés à la Recherche qui sont particulièrement remarquables.

S'agissant des résultats, il fait remarquer que lors de l'arrivée de l'équipe du **PRESIDENT** en 2012, l'Université de Nantes était vraiment dans une situation financière extrêmement difficile. Il évoque les réserves d'un montant de 33 millions d'euros en 2009 et des résultats déficitaires jusqu'en 2012, pour atteindre finalement un épuisement des réserves dû aux prélèvements sur les réserves en 2010, 2011 et 2012. A partir de 2012, la situation est redressée par les efforts de l'Etablissement et un Plan de Retour à l'Equilibre Budgétaire. On voit un abondement aux réserves à partir de 2013. Tout ceci s'est fait aussi grâce à un résultat positif et une capacité d'autofinancement positive. Un établissement comme l'Université de Nantes n'a pas vocation à faire du bénéfice pour le laisser dormir. L'idée est d'avoir un décalage entre les produits et les charges pour pouvoir investir et préparer l'avenir, renouveler le matériel et entretenir les bâtiments. L'indicateur le plus important est la capacité d'autofinancement, qui montre que l'Etablissement a finalement atteint les objectifs.

Sur les réserves, il explique que le fonds de roulement traduit les réserves de l'Etablissement. En 2012, elles étaient au plus bas, avec 4.4 millions d'euros. En réalité il y avait 2 millions d'euros non fléchés. Il y a toujours une partie dans le fonds de roulement qui représente des fonds fléchés sur des programmes d'investissement en particulier pour les années d'après. Cette partie n'est pas disponible. Ce qui est réellement important est en fait la partie non fléchée, qui est remontée à 11 millions d'euros et 17 millions d'euros pour le fonds de roulement fin 2015. Ce fonds de roulement est rassurant, bien qu'étant en dessous des normes prudentielles du Ministère qui les fixe à 20 millions d'euros.

Le budget 2016 avait été prévu fin 2015 et voté en Conseil d'Administration en décembre 2015, avec une variation du fonds de roulement plus faible que les autres années, d'1.3 millions d'euros. Il faudra attendre les chiffres du budget rectificatif d'octobre pour avoir une idée de l'état des finances pour 2016.

En synthèse, il est important de rappeler que la situation financière est assainie. L'Université de Nantes a reconstitué des réserves et réussit ces dernières années à réinvestir, à renouveler le matériel, à rénover les bâtiments. La capacité d'autofinancement et le fonds de roulement permettent cela. Mais l'effet de ciseau se poursuit. On a des recettes en berne, qui stagnent en euro constant, certains budgets diminuant d'année en année. A part l'année 2015, le GVT n'est quasiment jamais couvert. L'Université de Nantes est chroniquement sous-dotée. Il manque 240 euros par an par étudiant, ce qui fait un total de 8.5 millions d'euros. Parallèlement, l'ensemble des charges progresse. La masse salariale, sans aucune évolution de poste s'accroît de 2 millions d'euros par an, du fait du GVT et des échelons que franchissent l'ensemble du personnel. On ne peut rien faire sur ce GVT. La pression démographique est là aussi, 5000 étudiants en plus en trois années et une augmentation chaque année. L'effet de ciseau impose de trouver des millions chaque année. L'équilibre budgétaire ne peut être de ce fait durable.

**M.BARBU** rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire intervient dans un contexte qui a énormément évolué durant le premier mandat du **PRESIDENT**. Le projet stratégique pour l'Etablissement sert de ligne directrice, ce sera encore le cas pour le mandat à venir. Autour de ce projet stratégique, il a été mis en place plusieurs outils : les CPOM avec les Composantes qui montrent l'expression des besoins et qui donnent lieu à un dialogue, les Schémas Directeurs du Numérique et de l'Immobilier construits qui montrent aussi les grandes directions à tenir et les investissements structurants sur une pluriannualité et l'ensemble des rencontres financières, ressources humaines et patrimoniales, qui permettent une construction avec une visée pluriannuelle des budgets. Pour 2017, il a été fait le choix de se baser sur les grands axes du **PRESIDENT** : une université forte et reconnue, une université agile et innovante, une université engagée et humaniste.

**LE PRESIDENT** précise que c'est dans cet exercice que l'on voit l'adéquation entre une déclinaison budgétaire et les axes politiques qui sont forts et ont été approuvés par une majorité au sein de l'Etablissement. Ce sont sur ces trois axes que le budget va s'appuyer. Il rappelle les 30 mesures de son programme, 10 mesures par grands axes. Dans ces mesures, certaines ont une valence budgétaire plus forte que d'autres. Dans la suite, on insistera sur ces mesures, sans oublier les autres, mais l'impact budgétaire sera plus fort.

Le premier grand axe repose sur une « université forte et reconnue ». **LE PRESIDENT** rappelle que le soutien à la Recherche ne se fera pas au détriment de la Formation, mais simplement à enveloppe constante, le Ministère pouvant pousser pour accueillir les étudiants supplémentaires, ceci signifie qu'il faudra enlever des autres enveloppes notamment celle de la Recherche. Ceci est selon lui totalement suicidaire. C'est pour cette raison que c'est un premier point fort. **M.BARBU** évoque le premier point et la volonté de soutenir durablement la stratégie de la Recherche. C'est une décision forte de l'équipe et le budget de la Recherche sera sanctuarisé, tout comme l'enveloppe allouée aux bourses de thèses qui sera développée dès le premier exercice 2017. Il faut aussi poursuivre le soutien aux projets Recherche-Formation-Innovation, avec une enveloppe de 300.000 euros allouée chaque année. Il faut aussi renforcer la structuration et la professionnalisation des services supports dédiés à la Recherche, pour améliorer le suivi budgétaire des opérations de Recherche sur un

périmètre pluriannuel. Il y a aussi la nécessité de revoir la gestion et les modalités d'attribution de la dotation de crédits scientifiques (projet FIGUR). Il s'agit aussi de questionner les pratiques de contractualisation des enseignants-chercheurs et systématiser un avis de la Direction de la Recherche, des Partenariats et de l'Innovation, pour tout contrat fait par un enseignant-chercheur de l'Université. Ceci va de pair avec le fait d'inciter à l'application de la règle de domiciliation d'un contrat de recherche à l'Université. Il est nécessaire de proposer des modèles économiques de collaboration équilibrés avec les instituts de recherches et de formation (IRT JV, Manufacturing Academy, Technocampus...) en valorisant nos apports scientifiques. Enfin, il faut uniformiser le retour financier vers l'Établissement et les Laboratoires, pour toute prestation vendue liée à la Recherche quelle qu'en soit le prestataire (laboratoire, CAPACITES...). Le deuxième point important concerne la poursuite du développement de l'activité économique et l'accroissement des recettes propres, axe important si l'Établissement souhaite réinvestir et continuer de soutenir à la fois la Recherche et l'Enseignement. A ce titre, il faut restructurer l'Espace Entreprise. Le pilotage et l'animation au sein de cet espace est un chantier engagé dès maintenant, pour mieux coordonner les actions en direction du monde économique : contrats de recherche, prestations de services (CAPACITES), Formation continue, insertion professionnelle. Il faut aussi accompagner l'essor de la Fondation sur la base d'objectifs communs. Il est indispensable aussi de systématiser le suivi des coûts et la mise en place d'un modèle économique pour tout grand projet et pour les formations payantes qui ne tiennent toujours pas compte des prix du marché et des coûts complets. Il faut aussi instaurer une validation interne de l'ensemble des tarifs avant passage en Conseil d'Administration, pour pouvoir indiquer les grandes directions à prendre. Il faut poursuivre la simplification de gestion dans le but de renforcer l'attractivité de l'établissement pour la gestion des contrats de Recherche et l'activité Formation continue. Dans ce cadre aussi, l'année 2017 sera celle de la réorganisation du circuit des recettes. Il rappelle que le circuit des achats a été complètement réorganisé, en particulier avec la mise en place du service facturier, ce qui a donné lieu à une réduction des délais de paiement. Il faudra aussi envisager de promouvoir le paiement en ligne, à la fois pour les étudiants mais aussi pour les partenaires extérieurs, pour accélérer l'encaissement des recettes et sécuriser les flux. Enfin, il est absolument nécessaire de renforcer la communication externe sur le rôle économique et social de l'Université et montrer la cohérence des partenariats au service des entreprises aux collectivités territoriales et organisations : Région, Nantes Métropole, CARENE, CCI... Il faut réaffirmer le rôle de l'Établissement d'animation économique et sociale sur les territoires. Enfin, le troisième point important concerne la nécessité de poursuivre la maîtrise des dépenses et assumer des choix budgétaires pour le développement de l'Université. Il faut donc consolider une stratégie pluriannuelle d'investissement pour le renouvellement de nos biens (équipements pédagogiques, informatiques...) et la poursuite de la mise en œuvre du Schéma Directeur du Numérique. Il faut aider l'investissement dans les outils numériques pour l'administration et pour la pédagogie. Il est nécessaire aussi d'assumer la stratégie immobilière de l'Université et ainsi renforcer le Schéma Directeur Immobilier et Aménagement, afin d'optimiser l'utilisation des bâtiments existants, solliciter des financements pour la réhabilitation. Enfin, il estime que le CPOM doit devenir l'outil central de consolidation des besoins pluriannuels en investissement (Matériel dédié à la pédagogie, à l'enseignement à distance...).

Le deuxième grand axe repose sur « une université agile et innovante ». **LE PRESIDENT** souligne qu'il y aura un focus particulier sur la transition pédagogique et la simplification qui passe nécessairement par une restructuration de l'Établissement, afin d'éviter les sempiternelles allers-retours et ceci dans un processus de déconcentration- subsidiarité et dans le principe de la confiance et du contrôle a posteriori. **M.BARBU** présente le premier grand projet qui repose sur la nouvelle offre de formation qui sera déclinée à partir de septembre 2017. Il faut modifier les règles de financement de la nouvelle offre de formation et concevoir une université ouverte en encourageant les pratiques d'enseignement hybride. Pour cela, il faut impulser une politique de transition pédagogique, des pratiques privilégiant des formations hybrides s'appuyant sur les outils numériques (présentiel, à distance, internationales ...), en reconnaissant l'engagement des collègues en pédagogie et favoriser la conception de formations hybrides. Il faut inciter la conception de modules de formation permettant la mobilité virtuelle, les formations à l'international sur un modèle en semi-présentiel. Il faut aussi impulser, dans toute Composante, une offre modulaire de formation tout au long de la vie pour être acteur de la deuxième chance et équilibrer le modèle économique. Il faut maintenir l'enveloppe charges d'enseignement État à son niveau de 2016 (7,7M€), tout en ayant une trajectoire voulue de différencier l'accompagnement à la transition pédagogique, en même temps que le financement des activités traditionnelles. Il est nécessaire de mettre en place un modèle de développement soutenable financièrement. Il souhaite piloter une enveloppe budgétaire unique de charges d'enseignement. Il faut enfin faciliter le recrutement d'enseignants (contractuels ou titulaires) sur ressources propres, pour développer les activités de formation payantes. **M.BARBU** revient sur le deuxième projet et la mise en place d'une structure budgétaire cohérente avec l'organisation polaire de l'Établissement pour les Composantes de droit commun. Il propose de créer dès 2017 des Centres de Responsabilité Budgétaire pour préparer la déconcentration et favoriser la subsidiarité. Il faut créer un réceptacle afin d'allouer des budgets dessus pour permettre aux Pôles les plus avancés qui ont des projets et une grande dynamique, de pouvoir les mener à bien. Le Pôle est le périmètre le plus pertinent pour lier pédagogie, formation continue et Recherche. Enfin, le dernier axe concerne la poursuite de la maîtrise des dépenses et le fait d'assumer des



choix budgétaires pour le développement de l'Université. Le choix est fait de privilégier le maintien des emplois et de l'investissement de l'Etablissement, de maintenir les dotations de fonctionnement des services centraux, communs et des Composantes comme en 2016 et de poursuivre la prise en charge par les services centraux de dépenses courantes (téléphonie fixe, gestion des déchets, location de machines à affranchir...). Tout ceci doit permettre aussi d'assumer le fonctionnement et l'entretien des nouvelles surfaces de l'Etablissement (IRS2, LINA) et d'encourager les mesures d'économie d'énergie. Il faut aussi poursuivre l'optimisation des achats dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle cellule de la commande publique. Il faudra enfin actualiser la programmation budgétaire des charges d'entretien et de réfection des bâtiments dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier.

Le dernier grand axe repose sur « une université engagée et humaniste ». **LE PRESIDENT** souligne que l'Etablissement a fait beaucoup d'effort. Les contraintes sont là. Il faut maintenant développer le sentiment de communauté et faire en sorte que cela marche mieux. Il faut faire attention à l'autre, qu'il s'agisse d'enseignants-chercheurs, de personnels ou encore d'étudiants. C'est le sens principal de ce troisième et dernier axe fort. **M.BARBU** explique qu'il y a deux points principaux : la maîtrise et le soutien. La maîtrise regroupe à la fois le maintien de l'enveloppe personnel État au niveau de celui de 2015, pour conserver l'équilibre budgétaire. Il rappelle que la dotation de l'Etat ne suit pas l'évolution globale de la masse salariale. Il faut aussi affiner la stratégie d'emploi sur la base d'une prospective pluriannuelle par Composante ou par Pôle. Ceci permet d'être vigilant sur le seuil de rigidité des dépenses de personnel. C'est un indicateur suivi par le Rectorat et l'équipe. C'est le rapport des dépenses de personnels sur les recettes encaissables de l'Etablissement. Le seuil était en 2015 de 81%, le seuil d'alerte ministériel étant fixé à 83%. Il montre les marges de manœuvre sur les charges et sur la capacité d'autofinancement. Cette attention sur la masse salariale va de pair avec le fait de poursuivre la démarche de CDIisation et lutter contre la précarité. Il faut aussi poursuivre la politique sociale en faveur des personnels les plus fragiles. Dès la rentrée, il faudra appliquer les nouveaux tarifs de repas subventionnés ou encore mettre en œuvre l'allocation de parent isolé. Parallèlement, il faut mettre à profit tout départ à la retraite des personnels BIATSS pour renforcer la mutualisation et la complémentarité des services supports. Il doit y avoir sur l'ensemble des personnels, une participation aux projets communs de l'Etablissement. Enfin, il faut interroger l'équilibre des missions des enseignants-chercheurs pour reconnaître les différentes facettes de leur métier (Formation initiale, Recherche, Formation continue, responsabilités institutionnelles...). Il est nécessaire de le faire avec un accompagnement fort, sous la forme d'un renforcement de la formation de l'ensemble des personnels. Le dernier point, très important concerne le soutien à vie étudiante et aux projets des étudiants. Il faut faciliter la mobilité entrante et sortante des étudiants, accompagner l'entrepreneuriat étudiant (modules de formation, statut d'étudiant entrepreneur, tutorat d'étudiants), développer de nouveaux espaces de co-working et de pré-incubation, faciliter l'emploi étudiant à l'Université, notamment par le tutorat, favoriser l'accès à la culture pour les étudiants et les personnels, élargir l'accès aux différentes pratiques sportives proposées à l'Université et mettre en œuvre le nouvel accord-cadre entre l'Université de Nantes et le CROUS.

**LE PRESIDENT** précise l'objet du débat après la présentation faite par **M.BARBU**. Depuis 2012, il y a une hausse d'activités dans tous les domaines, de la Recherche, de l'attractivité et de la pression démographique. Le Plan de Retour à l'Equilibre Budgétaire qu'il a mis en place, a porté ses fruits avec les efforts consentis au sein de l'Etablissement, ce qui permet aujourd'hui, d'avoir une capacité d'autofinancement et une capacité à investir. L'effet de ciseau est important avec d'un côté le développement et de l'autre la pression démographique qui fait que cet équilibre peut basculer rapidement dans le rouge dans ces conditions. Il fait le constat que le déficit est structurel. Le contexte actuel n'est pas des plus favorables. L'Etablissement est sous doté, avec 240 euros par étudiant en moins qu'au niveau national. Ce différentiel historique est injuste et inadmissible, surtout quand l'Etablissement a été sérieux et responsable avec des efforts de tous. Il précise que s'agissant de la pression démographique, on est à peine au début du baby-boom de l'an 2000. Aujourd'hui, les éléments sont difficilement comparables. La vague démographique va être importante, avec 4000 jeunes arrivés dans les lycées de la Région. Toutes les mesures techniques restent à la charge des établissements comme le GVT, l'augmentation du point d'indice, l'accompagnement des dispositions prises pour l'accueil des personnes en situation de handicap, la mise en sécurité des campus. Sur le territoire national, elles correspondent à 130 millions d'euros sur 2016. Il y a un différentiel entre ce qui est décidé au plan national et ce qui incombe aux établissements. Le désengagement des partenaires est aussi à souligner, comme la CCI ou encore les collectivités qui ont des moyens qui ont été soustraits. Dans ces conditions, les partenariats que l'on a avec eux sont rediscutés en général très clairement à la baisse.

L'estimation faite pour le budget 2017 de l'Université de Nantes est de - 4 millions d'euros. Le débat doit porter sur un choix entre deux situations. D'un côté on peut continuer à prendre de nouvelles mesures au risque de passer de « dégradé à dégradant », ce qui reviendrait à asphyxier le développement de l'Etablissement. Cette situation serait incompréhensible quand on voit que les priorités actuelles, ce sont les jeunes et la Recherche. D'un autre côté, on peut aussi engager un bras de fer. Il faut s'interroger pour savoir si l'on est fondé à dire oui à tout et ne pas pouvoir assumer, à se dire on va accueillir d'ici 2025, 50.000 étudiants.

On ne peut laisser se dégrader les choses. **LE PRESIDENT** se dit aujourd'hui prêt à dire non. On ne peut plus se dire qu'on va s'arranger et faire fonctionner les choses. La pression démographique fera basculer tous les chiffres. Le bras de fer à la rentrée consistera à dire que la situation n'est plus possible. Il présente les chiffres 2017 de ce qui sera dit comme étant financé mais qui ne le sera certainement pas : entre 308 et 313 millions d'euros. Au vu du développement de l'Etablissement sans aucune prise en compte et d'accompagnement de la future pression démographique, au vu de l'absence d'accompagnement du dynamisme de l'Université, avec des engrammes historiques totalement injustes, il confirme sa posture et le souhait d'engager un bras de fer, jusqu'à dire que l'Etablissement ne pourra pas accueillir autant d'étudiants dans des conditions qui ne seront pas assumées. C'est l'équivalent d'un gros lycée chaque année qui entre en plus à l'Université de Nantes sans aucun accompagnement. Tout le monde se dit surpris de voir que l'Université de Nantes n'a pas de dotation au prorata du nombre d'étudiants. Si les négociations échouent, il s'engage à dire non, l'Etablissement ne fera pas et appliquera des mesures conservatoires. Celles-ci doivent être crédibles, fortes et réalisées. Elles ne sont pas forcément détaillées mais l'on peut imaginer dire par exemple que le tirage au sort aura lieu partout. Il n'y a qu'un message ferme qui sera entendu. Le ton de l'Université qui est réputée responsable, va changer. Il explique que lorsqu'il échange avec le Ministère, on lui répond qu'on ne s'inquiète pas de l'Etablissement, car il est responsable, sérieux et porteur d'une vision. De l'autre côté, il y a des éléments extra budgétaires qu'il faut aller chercher, comme dans le cas du PIA, ou même auprès des fonds européens. La distorsion a ses limites. Au-delà des constantes sociales, de la lutte contre le déterminisme social, l'accompagnement et le rebond au cours de la vie, l'Etablissement va dans le mur. Il se dit plus que fondé à le faire savoir et à le dire. Ce débat est un moment très important pour l'Université.

**MME JOLLIET** adhère complètement à la position développée par le **PRESIDENT**. Il n'est bien sûr pas imaginable que l'on choisisse de prendre encore de nouvelles mesures pour les étudiants. Il faut se battre, réagir et combattre jusqu'à ce que la situation redevienne favorable pour tous. Il n'est pas imaginable de voir l'Etablissement se diriger vers des mesures conservatoires, ce qui ne serait pas en accord avec la dynamique de l'Université de Nantes. Le dynamisme de l'Etablissement repose sur le développement de sa Recherche, l'innovation pédagogique, le développement d'unités en bonne santé et qui l'a maintes fois démontré. L'ensemble Santé se positionnera aux côtés du **PRESIDENT** pour combattre le Ministère et résister. Il faut dire que compte tenu de l'attractivité actuelle de l'Etablissement, la seule position à avoir est une rupture qui doit permettre autre chose.

**M.GUEVEL** souligne que le débat va certainement se cristalliser sur le choix entre les deux alternatives. Pour autant, il souhaite revenir sur la présentation du budget de **M.BARBU**. Il trouve ce budget très intéressant, positif, responsable et porteur d'une vraie vision, qui était connue, puisque c'est la déclinaison du projet politique porté par le candidat à l'époque, **PRESIDENT** maintenant, en traduction budgétaire. C'était un acte important politiquement, aussi rassurant pour les administrateurs qu'il faudrait chercher à partager avec les collègues pour leur montrer qu'il y a bien une suite à cette phase de campagne et aux engagements politiques, qui vont se traduire dans les faits, par une construction du budget. Il se dit impliqué dans tous les projets. De nombreux projets ont été menés durant le précédent mandat, mais ceux-ci l'ont été sous une pression financière forte qui a limité parfois leur ambition. Il souhaite que l'on puisse, pendant ce nouveau mandat, arrêter de parler de retour à l'équilibre budgétaire et de déficit, et se trouver à nouveau dans une dynamique constructive et beaucoup plus positive avec des moyens financiers pour soutenir tous ces projets qui sont très intéressants. Il souhaite ajouter qu'il y a beaucoup d'enjeux forts actuellement mais il y en a un qui est évident, rappelé notamment par le **PRESIDENT** au sujet de l'I-site, de sanctuariser les budgets alloués à la Recherche, et trouver des leviers pour soutenir suffisamment l'activité scientifique dans l'Etablissement de façon à ce qu'elle reste au moins à ce niveau, voir qu'elle évolue encore. L'enjeu est considérable car dans les années à venir, on appartiendra à l'une ou l'autre des catégories. Si on se laisse distancer, ce sera fatal et terrible.

**MME SAMI** souhaite dire que malgré tout ce qui a été dit et avancé par **LE PRESIDENT**, elle conserve la crainte que la Formation soit le parent pauvre de l'Université. Elle craint l'importance donnée de plus en plus aux formations payantes et l'importance que prendront les payeurs dans l'offre de formation qui va se mettre en place. Elle estime que quelque part, dans les budgets restreints, les formations sont lésées. On peut voir ceci du côté positif en se disant que des nouvelles formes pédagogiques vont apparaître, ce à quoi elle se dit largement favorable, mais il ne faut pas oublier que le nombre d'étudiant augmente et que le nombre d'heure de formation va se réduire dans la prochaine offre de formation. Elle estime qu'il faut être vigilant. Elle souhaite s'exprimer sur le débat et le choix des solutions offertes à l'Université. A la question posée par **LE PRESIDENT** de savoir à quel moment on dit non, elle pense elle aussi que c'est le moment ou jamais, même si selon elle on aurait dû le faire encore plus tôt. Elle soutient totalement cette volonté affichée de dire que maintenant la situation devient inacceptable, que l'on atteint le stade dégradant. Il faudrait cependant que dans les Composantes, on n'essaye pas de rentrer à tous prix dans des cases trop petites pour l'Etablissement. Ceci est fait depuis de nombreuses années, l'Etablissement a d'ailleurs été très responsable. Il faut dire stop de tous les côtés. Certes l'objectif est d'assurer la rentrée, mais lorsque ce n'est plus possible, il faut arriver à dire que l'on n'assurera pas cette rentrée. Ce message très fort éviterait parfois des débats houleux et tendus dans les

Composantes.

**MME DRONNEAU** remercie pour cette présentation et ce projet très ambitieux. Elle souhaite revenir sur la structuration proposée au niveau budgétaire, au niveau des Pôles. Elle estime qu'on ne voit pas si c'est le modèle de gouvernance du Pôle qui définit la structuration ou l'inverse. Derrière, il doit aussi y avoir un modèle administratif qui pourra engager une restructuration de service. Elle regrette vraiment de devoir acter que l'on va contractualiser et non plus titulariser les personnels car on n'en a pas les moyens. Ceci va aboutir à une fonction publique à deux vitesses à l'Université, ce qu'elle a déjà dénoncé dans le passé. La CDIisation n'est pas un outil anti précarité à l'Université de Nantes puisqu'on ne peut pas permettre de carrière véritable derrière. Elle soutient l'idée d'un dialogue combattif et raisonné avec l'Etat. En arriver à des mesures conservatoires serait regrettable. **M.BARBU** souligne que l'axe est clair : donner de la vie aux Pôles. Les budgets des Composantes ne seront pas fondus au niveau du Pôle. C'est même le contraire qui se passe. Les budgets seront toujours dirigés sur les Composantes mais pour les Pôles avancés dans la réflexion, et il y a notamment le Pôle LLSHS qui a plusieurs projets en commun, il faut leur donner la possibilité d'avoir un budget commun. L'idée est de faire remonter une partie des budgets au niveau d'un réceptacle, le Centre de Responsabilité Budgétaire du Pôle pour donner de la souplesse et la possibilité de mener à bien les projets décidés.

**M.POUZAINT** précise que mis à part le dernier point évoqué par **LE PRESIDENT** sur le choix entre les deux options qui se présentent à l'Etablissement, il estime que s'il devait se prononcer sur le Débat d'Orientation Budgétaire, il ne pourrait très clairement pas être favorable aux mesures de restriction qui seraient proposées. Il n'y a pas de vote. Effectivement le contexte est difficile. En tant que responsable syndical, il a eu l'occasion de rencontrer des élus et il explique leur avoir exposé les projets d'excellence qui sont jusqu'à présent la constatation d'un état de fait, c'est-à-dire qu'on sanctuarise des pôles qui sont déjà des pôles d'excellence, avec un historique. En aucun cas, on a tenu compte d'une dynamique de territoire. Tout l'ouest de la France a une dynamique démographique, de population, économique. En aucun cas le système actuel n'est capable de contrebalancer les équilibres acquis. C'est un problème politique. Il regrette qu'il n'y ait pas suffisamment de représentants politiques au sein de ce Conseil. Il faut qu'au niveau national, les responsables prennent leur responsabilité d'aménagement du territoire et que toutes les collectivités, Métropole, CARENE, le Département et la Région, à la fois financièrement mais aussi politiquement et symboliquement, accompagnent les démarches de structuration de l'Enseignement Supérieur. Ceci est fondamental. Il se dit clairement inquiet par rapport à la Région car la voie de l'innovation et de l'Enseignement Supérieur n'est plus portée comme auparavant. Il est impératif que quand on a 2000 étudiants de plus par an, on ne peut en faire fi et se contenter d'une rallonge de 200 000 euros. S'agissant de la présentation du débat, il souligne que des remarques de l'an passé ont été prises en compte, notamment celles qui concernent les conventions. Les conventions avec l'IRT JV ou encore Manufacturing Academy, sont très importantes car elles vont structurer sur une longue période, les relations contractuelles entre les différents acteurs. Il faut impérativement travailler le dossier et les Composantes doivent faire une préfiguration de leurs fonctionnements. S'agissant de la formation continue et des ressources propres, il explique que la formation continue s'est développée sur les capacités des services en termes de services administratifs ou d'enseignants, mais dans certaines Composantes, les charges des collègues sont au maximum. Ceci signifie que si l'on veut développer la formation tout au long de la vie, il faut développer l'emploi. En termes de gain marginal ce sera certes plus faible, mais il faut améliorer le fonctionnement. Cette formation continue va aussi irriguer la formation initiale parce que les deux ne sont nullement séparées. Il y a un continuum et il est important qu'il y ait un dialogue entre les deux, car cela permet de bien coller aux besoins des territoires, tout en ayant une politique propre pour l'Université. Il faut créer de l'emploi stable. Une réflexion doit être menée pour qu'à partir du moment sur certaines formations continues où la charge est importante, on développe de l'emploi statutaire. Sur le coût complet, il constate que cet élément est pris en compte et il faut que dans la formation continue et tous secteurs confondus, de la santé en passant par les sciences et la technologie, et pour tous ceux qui vont faire de la formation continue, il faut établir un coût complet pour chaque formation. Ceci va demander du temps mais il faut nécessairement aller dans cette direction. Sur les Pôles, il soutient la remarque de **MME DRONNEAU**, et précise qu'un certain nombre d'entités ont une forme juridique différente, notamment les L713.9. Il faut donc respecter les CPOM certes mais aussi les budgets propres intégrés qui doivent être vérifiés dans la réalité. Il faut que les moyens en enseignement pour l'enseignement soient là, car l'accompagnement des étudiants dans les premières années de formation est absolument fondamental et fait partie du rôle social de l'Université.

**MME BARON** souligne qu'elle aurait aimé avoir sur le premier tableau en comparaison du nombre d'étudiants, de l'effort sur la Recherche, le nombre de personnels enseignants et BIATSS, ce qui aurait selon elle démontré l'évidence de l'effet ciseau. Elle partage les points de vue énoncés. Lorsque **LE PRESIDENT** parle d'attention à l'autre, pour les personnels et les étudiants, elle s'accorde sur cette remarque. Elle est favorable au développement de l'emploi stable statutaire. Lorsque l'on parle de GVT, elle préférerait entendre technicité, compétence et expérience plutôt que « vieillesse ». Ces qualités-là, il faut les soutenir, les aider et proposer des vraies carrières aux collègues.



**MME TRICHET** salue la posture de l'Université dans son sérieux à atteindre des objectifs raisonnables pour stabiliser le budget et remercie l'ouverture aussi avec cette augmentation du fonds de roulement, qui permet de ne pas toujours être dans un positionnement triste, négatif et de restriction. Même si l'on doit encore attendre un soutien de l'Etat réaliste par rapport à ce qu'il demande, on peut se permettre enfin de soutenir l'investissement pour les étudiants avec une rénovation des locaux, des bibliothèques, et pour les équipes de Recherche, ce qui va être senti au quotidien. Elle salue enfin l'effort et l'adéquation entre une volonté de Recherche innovante et l'augmentation de la dotation pour les bourses de thèse, ce qui va aussi être ressenti de manière réaliste au quotidien par les équipes.

**MME MIRALLIE** remercie pour la présentation et pour y avoir fait figurer les axes prioritaires pour les étudiants. Elle estime que l'Etablissement est dans une impasse, les deux solutions envisagées étant toutes les deux inacceptables. L'accès à l'Enseignement Supérieur doit rester un droit universel notamment l'Université. Elle souhaite rappeler qu'Interasso Nantes sera mobilisé pour exiger un financement de l'Etat à la hauteur des ambitions portées par les étudiants, que ce soit en matière de vie étudiante, de formations, de pédagogie. Elle insiste sur le fait qu'il est nécessaire d'avoir un message unifié et cohérent de toute la communauté universitaire. **LE PRESIDENT** précise que sur le fond et sur les valeurs, il s'accorde avec les propos, mais c'est sur la manière de faire bouger les choses qu'on se focalise.

**MME TONNERRE** rejoint les propos des administrateurs et estime elle aussi, qu'il n'est pas acceptable de continuer à travailler et accueillir les étudiants en mode dégradé, au vu des nombreux efforts faits par l'Etablissement. Concrètement, le budget 2017 va arriver très rapidement. En termes de mesures conservatoires, elle estime qu'il faudrait profiter de la rentrée universitaire pour communiquer de manière forte sur des mesures très concrètes, de type tirage au sort ou capacités d'accueil. Ceci aura un grand retentissement pour les familles qui ont des enfants qui deviennent étudiants à la rentrée ou des futurs bacheliers. Il faut s'appuyer sur la société civile pour être efficace. **LE PRESIDENT** s'accorde et estime qu'il faut des mesures fortes et crédibles. Ce que l'on dit, on le fera. Il n'y a que comme cela que les choses bougeront. Il prend l'exemple du tirage au sort en STAPS à Nantes. Il rappelle que c'est une honte. Quand ceci se fait dans des beaux quartiers parisiens sur des Composantes comme Médecine avec la PACES, les choses se débloquent vite. Tout ceci doit faire réfléchir.

**MME SAMI** souligne que quand elle pense aux mesures conservatoires, elle ne pense pas nécessairement aux capacités d'accueil ni au tirage au sort. Elle souligne en passant qu'un jugement de Bordeaux a jugé le tirage au sort illégal. Il y a quelques années le Conseil d'Administration s'était réuni pour poser la question d'une semaine blanche. Finalement elle n'avait pas été approuvée. Selon elle, les mesures conservatoires doivent être des mesures suffisamment fortes, qui ne soient pas aux dépens des étudiants. Dire que l'Etablissement n'ouvrira pas car il n'a plus les moyens d'ouvrir, ce serait une mesure forte qui aura un réel impact.

**M.GUEVEL** remarque que la projection 2017 avec -4 millions d'euros, est extrêmement raisonnable puisqu'elle est à peine à hauteur de la moitié de la sous-dotation. Il faudra le faire remarquer d'emblée dans les négociations avec l'Etat. L'effort est raisonnable et largement en phase avec des projets concrets. Il rappelle qu'il dirige une Composante, l'UFR STAPS où des mesures conservatoires sont déjà appliquées depuis de nombreuses années. Pour autant, il revient sur le délibéré du Tribunal Administratif de Bordeaux évoqué par **MME SAMI**, et signale que si le Recteur impose à la rentrée 300 inscrits de plus, (puisque le second tirage au sort laissait 335 vœux 1 sectorisé non satisfaits), l'UFR serait dans l'incapacité de les accepter.

**M.CHAGNEAU** estime que l'on est encore une fois au bord du gouffre. Les deux solutions proposées sont inacceptables car la pression démographique croît d'années en années. On n'attend pas moins de 100.000 étudiants dans la Région d'ici 2030. On est forcés d'aller vers des négociations abouties qui permettront de mener à bien le projet d'Etablissement et Interasso y croit. Interasso et la FAGE exigent 1 milliard d'euros supplémentaire pour l'Enseignement Supérieur, qui pourrait subvenir aux besoins des établissements au niveau national. Il faut que le message soit cohérent et porté par les moyens de communication. Il faut absolument une solidarité de la communauté universitaire, afin d'avoir enfin une situation acceptable.

**M.GENON** en tant que Proviseur d'un lycée, témoigne de l'importance de ces enjeux et de l'inquiétude des élèves et futurs bacheliers en ce qui concerne leur future orientation sur Nantes. **LE PRESIDENT** souligne qu'il entend cette inquiétude alors que depuis 2005, il y a eu 9 constructions d'établissement scolaires. Il y a anticipation d'un côté et pas de l'autre.

**LE PRESIDENT** affirme que ce qu'il faut obtenir ce ne sont pas « des mesurette », c'est un rebasage du socle pour l'Université, afin de ne pas être perpétuellement à tendre la main en fin de mois ou en fin d'année. Ce ne sont pas des sommes colossales qui sont demandées. Le contrat 2017/2021 à l'automne est une forme de négociation. Les éléments extrabudgétaires qu'il a exposé en informations générales, il faut aller les

chercher, en plus. Pour être concret, entre 2012 et 2016, il y a eu 700 euros de moins par étudiant, si l'on divise la dotation pour charge pour service public par le nombre d'étudiants. C'est ça la réalité actuelle. Il faut un courage politique pour se battre mais il faut aussi que la solidarité joue et que tout l'Etablissement soit derrière cette posture.

**LE PRESIDENT** clôt le débat et remercie pour la qualité des échanges extrêmement motivants pour défendre l'Etablissement et les étudiants.

#### **POINT 10 : POINT D'INFORMATION SUR L'EXECUTION DU BUDGET 2016 (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)**

**M.BARBU** précise qu'il s'agit d'un point d'information qui avait été sollicité par les administrateurs, notamment **M.POUZAIN**. A ce stade il n'y a pas beaucoup d'information. Sur la masse salariale, la ligne est tenue, avec une légère surconsommation, car plus de postes. C'est aussi le jeu des entrées et sorties qui n'est jamais linéaire. Une légère sous consommation sur les heures d'enseignement est à remarquer mais qui sera certainement corrigée à la hausse sur les mois à venir. Sur les dépenses de fonctionnement, il y a une hausse par rapport aux autres années qui sont finalement une bonne surprise. Il pensait au départ que la GBCP serait une difficulté pour la dépense, et que le nouveau logiciel SIFAC allait peut être bloquer les choses. Ce n'est pas le cas et tout fonctionne bien. On explique cette surconsommation par un report. Il rappelle qu'en 2015 la situation était compliquée car la clôture des comptes est arrivée tôt. De ce fait, il y a eu des reports de crédits y compris sur une partie de fonctionnement, ce qui est exceptionnel et ne se reproduira pas en fin d'année 2016. Sur le plan de l'investissement, on est nettement en dessous, les gros chantiers, Nouveau Tertre et Quartier de la Création démarrant juste. Il conclut en disant qu'il n'y a aucun fait saillant.

**M.LUPI** tient à saluer le travail effectué par les services financiers. En tant qu'usager il s'attendait à avoir un blocage des commandes pendant plusieurs semaines avec le passage au nouveau logiciel. L'efficacité des services a permis de travailler normalement. **M.BARBU** souligne que les services financiers ont été largement impactés cette année par la concomitance de la GBCP et du nouveau SIFAC, sur la période de Noël. **LE PRESIDENT** s'associe aux remerciements pour les services.

#### **POINT 11 : APPROBATION DU VERSEMENT DE 220 000€ A L'UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE (UBL) CORRESPONDANT A LA CONTRIBUTION 2016 DE L'UNIVERSITE DE NANTES A L'UBL**

**M.BERNOUSSI** rappelle que le Conseil d'Administration du 3 avril 2015 a validé les statuts de l'UBL et l'adhésion de l'Université de Nantes comme membre fondateur de l'UBL. Dans les statuts, l'UBL dispose de compétences propres, de compétences partagées et de compétences cordonnées. Pour accomplir ses missions, l'UBL ne bénéficie pas d'une dotation budgétaire de l'Etat. La dotation se traduit en termes de poste, les « 1000 postes » répartis sur le territoire. Ce qui permet de faire vivre l'UBL, ce sont les cotisations de ses membres. Le Conseil d'Administration provisoire de l'UBL du 11 janvier 2016 a défini les cotisations de chacun des membres. Elle représente 1 pour 1000 de la dotation pour charge pour service public de chaque établissement. Pour l'Université de Nantes, la cotisation est de 220 000 euros. Il rappelle que cette cotisation se substitue à celle que l'Université payait à l'UNAM, d'un montant de 140 000 euros dans les premières années et qui avait été réduite à 59 000 euros en 2014, en prévision de sa disparition due à la loi du 22 juillet 2013.

**LE PRÉSIDENT** précise que cette cotisation permet aussi d'être le seul établissement à avoir deux sièges au Conseil d'Administration de l'UBL, représentés par le **PRESIDENT** et le Premier Vice-président.

**MME DRONNEAU** explique qu'elle s'abstiendra sur ce vote au vu du contexte actuel, et notamment avec une restructuration imposée à l'échelle de l'Enseignement Supérieur, dont elle n'était pas convaincue depuis le départ, et au vu des surcoûts qui allaient en découler. Il y avait selon elle, des modèles moins coûteux pour une coopération interrégionale.

**MME SAMI** explique qu'elle avait voté contre l'UBL en 2015 et avait entre autre, dit que ce ne seraient que des financements des universités qui seraient prélevés. Elle attend de voir l'apport de l'UBL sur la vie des étudiants et des personnels avant de donner carte blanche. Elle votera contre.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 23 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions, le versement de 220 000€ à l'Université Bretagne Loire (UBL) correspondant à la contribution 2016 de l'Université de Nantes à l'UBL.**

#### **POINT 12 : APPROBATION DES MODALITES DE VERSEMENT DES PRIMES DE FORMATION CONTINUE AU TITRE DE L'ARTICLE D.714-60 DU CODE DE L'EDUCATION (APRES AVIS DU CTE)**

**MME LE FICHANT** précise qu'il s'agit d'une nouvelle procédure et de nouvelles règles en matière de versement de primes de formation continue, notamment celles versées au titre de l'article D.714-60 du Code de l'éducation, pour les agents qui participent à la conclusion et à la réalisation des contrats de formation continue au-delà de leurs obligations statutaires et en lien avec leur fiche de poste. Pour des motifs de transparence et de clarté, un travail a été réalisé avec la Commission Prime, issue du Comité Technique d'Etablissement. Il fallait harmoniser certaines modalités de versement de ces primes en les règlementant et en laissant aux Directeurs de Composante, une marge de manœuvre pour les verser à leur personnel, notamment ceux qui s'investissent particulièrement dans le développement de la formation continue. Pour ne pas encombrer outre mesure les services de la Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social de ces demandes qui arrivaient au fil de l'eau, un formulaire a été mis en place permettant aux gestionnaires RH d'avoir une procédure linéaire et formalisée. Il y a un plafonnement des sommes versées aux différentes catégories de personnel. Ce plafonnement particulier a été réalisé sur la base du coût brut moyen par corps en euros.

**MME BARON** s'interroge sur le fait qu'un personnel ait dans sa fiche de poste, une fonction en dehors de ses obligations statutaires. **MME LE FICHANT** explique que les engagements de formation continue ne viennent pas empiéter sur la mission principale de l'agent. Ceci vient en plus. Ce sont les termes précis du décret. **MME LORET** précise que cette prime ne peut être versée que dans le cas où les missions font bien partie des missions de l'agent, mais qu'il les réalise en dehors ou en tous les cas au-delà, de son service. Ce sont clairement des heures supplémentaires. Il fait plus que ses heures habituelles pour réaliser la mission, c'est donc une compensation de celles-ci.

**M.GUEVEL** s'interroge sur l'application de ces règles pour les personnels administratifs. **MME LORET** explique qu'il s'agit bien de missions en lien avec leur fiche de poste. Si les agents sont amenés à faire plus d'heure que ce qu'ils sont censés faire, ils peuvent avoir une prime de formation continue. Il faut donc une attestation pour valider le fait que l'agent a été amené à réaliser plus d'heure qu'il n'aurait dû le faire.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 24 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions, les modalités de versement des primes de formation continue au titre de l'article D.714-60 du code de l'éducation.**

### **POINT 13 : APPROBATION DE RECRUTEMENTS DE PERSONNELS ENSEIGNANTS PAR LA VOIE DES CONTRATS DITS « LRU » (APRES EXAMEN PAR LA CPCA ET AVIS DU CTE)**

**MME LE FICHANT** précise qu'il s'agit d'ouvrir le recrutement de 7 postes pour résorber des situations de précarité. C'est une solution qui va dans le bon sens. Actuellement, il y a des vacataires qui réalisent des heures complémentaires au-delà des plafonds. Des difficultés liées au système d'information empêchaient d'avoir une visibilité globale sur l'ensemble de l'Etablissement du nombre d'heures effectuées par certains vacataires. Une Composante pouvait limiter à 187 h TD le recours à un vacataire, mais parfois le vacataire allait aussi dans une autre Composante. Afin de résorber la précarité de ces personnels et faciliter la vie des Composantes et pour ne pas avoir de multiples vacataires à recruter chaque année, il leur sera fait la proposition d'un contrat LRU de 3 ans avec une charge contractuelle de 384 h TD.

**M.BERNOUSSI** rappelle que pour les personnels BIATSS, il y a eu tout un travail de déprécarisation qui a été mené. Entre 2012 et 2015, 74 concours réservés ont été ouverts et 69 CDIisation. L'effort pour les personnels BIATSS va se poursuivre, tel que le Débat d'Orientation Budgétaire le fixait. S'agissant des personnels vacataires enseignants, aucune démarche n'avait été entamée. Pour contextualiser, 4000 vacataires ont un emploi principal, l'Université n'étant qu'un emploi secondaire. On a besoin de ces professionnels qui sont dans différents milieux et qui apportent un complément par rapport aux enseignants. Il y a cependant quelques cas complexes dont les 7 qui sont en jeu ici et un autre qui n'est pas évoqué car il a été résolu.

**MME TRICHET** souhaite que soient rappelées les particularités au niveau de ces vacataires qui font qu'ils ne peuvent pas accéder à des concours d'enseignants classiques. Pour rassurer les autres enseignants-chercheurs, elle souligne que l'on ne va pas vers une dégradation du recrutement des Maîtres de Conférences mais on répond à des situations particulières qu'il est important de rappeler. **M.BERNOUSSI** précise que ce sont des collègues qui n'ont ni l'agrégation, ni le CAPES mais qui ont des compétences en langues ou dans des disciplines où il n'y a pas d'agrégation ou de CAPES comme le français-langues étrangères.

**MME MORERE** souligne l'importance et la richesse de l'intervention des vacataires au sein de l'Etablissement. Ils ont souvent des profils professionnels avec des colorations diverses. On le voit en langues, où ils répondent à des besoins réels de Composantes, très spécifiques en fonction du champ disciplinaire. Elle souligne deux chiffres : 3963 vacataires, 3714 personnels titulaires. **MME LE FICHANT** précise que la prestation est totalement différente et ils apportent l'enseignement qu'ils ont de leur métier et le réseau pour les étu-

dians. **MME MORERE** s'interroge sur le droit de regard des Composantes dans le recrutement des contrats LRU. **M. BERNOUSSI** explique que l'on offre la possibilité d'intégrer l'Université sur la base d'un contrat et que ce n'est pas automatiquement accepté si la compétence n'est pas celle recherchée.

**MME BERNAULT** souligne qu'il est très clair que l'on ne s'engage pas dans une politique de généralisation du recours au contrat LRU. Bien au contraire, ceci a été clairement exprimé et c'est un point essentiel. On est dans des situations particulières où l'on cherche à lutter contre la précarité. Pour cette raison-là, elle ne peut que soutenir la démarche.

**MME SAMI** souhaite savoir quelles sont les spécificités des 7 personnes. **MME LE FICHANT** précise que ce sont des enseignants de langues anglais, espagnol ou langues rares. Ce sont des langues où l'emploi est tendu, même en anglais les enseignants du second degré ne sont pas suffisants. **MME SAMI** se dit embêtée car on présente les situations sous l'angle social et humain, ce qu'elle peut comprendre car elle y est sensible. Ces vacataires faisaient 384h pour des salaires de misère, ce qui les place dans une précarité. De l'autre côté, on propose des postes LRU pour 3 ans, ce qui est mieux, mais rien ne garantit que ce seront les vacataires qui ont travaillé depuis un certain nombre d'années qui auront les postes, puisqu'il s'agit de concours. On va partir de situations humaines défendables pour pouvoir justifier des cas particuliers. Elle rappelle qu'elle est contre les postes LRU et contre les postes non statutaires en général. L'utilisation de l'aspect social et humain n'est pas un bon argument puisque ce ne sont pas forcément ces personnes en situation de précarité qui auront les postes. **M. BERNOUSSI** précise que ce qui est sous-entendu par **MME SAMI** est de prendre une position différente de celle prise par le Conseil d'Administration le 5 juillet 2010, qui a adopté une démarche dans laquelle l'Etablissement s'inscrit. On peut supposer que les vacataires qui ont fait plus de 187 h dans plusieurs composantes, durant de nombreuses années, ont les compétences et auront le concours. **MME SAMI** signale que ce n'est pas ce qu'elle a dit. Elle s'accorde avec la délibération du 5 juillet 2010 et ne la remet nullement en question. Elle dit simplement qu'a priori, la démarche servira pour CDIser des personnels et donner plus de stabilité à des personnes. Elle est tentée de dire qu'elle pourrait faire une entorse à son principe de base. Or cette entorse finalement, elle ne peut la faire sur un argument qui n'est pas concluant. Elle se dit attachée au statut des enseignants-chercheurs et répète qu'elle n'est pas favorable aux postes LRU. C'est pour cela qu'elle souhaitait savoir quelles étaient les spécificités de ces personnes, car en français-langues étrangères, étant donné qu'il n'y a pas de CAPES, il n'y a pas d'autre possibilité de donner des postes aux personnes qui enseignent. En anglais et en espagnol, il y a des possibilités de CAPES, même si effectivement elle reconnaît que la situation est tendue. Il y a d'autres moyens de permettre à ces personnes de passer le CAPES. Elle demande que les 6 postes soient séparés du poste particulier pour le vote. **MME LE FICHANT** précise qu'il y aura des jurys assimilables à des comités de sélection. Il y a des échanges étroits avec les Directeurs de Composante afin de répondre à leur besoin. Parmi les personnels, certains ne feront pas l'unanimité au sein des Directeurs, tout dépend du niveau d'enseignement qui leur sera demandé. **M. BERNOUSSI** précise que sur les 7 postes, l'un est assez particulier. Il s'agit de la requalification d'un poste BIATSS en contrat LRU. Il s'agit d'un collègue d'origine étrangère qui avait des fonctions d'enseignant-chercheur dans son pays et qui est recruté ici comme IGE contractuel. Il accomplit beaucoup d'heures d'enseignement. Il s'agit donc de qualifier son contrat LRU pour qu'il puisse cumuler les activités de Recherche et d'enseignement. **M. JAOUEN** précise que ce contrat lui permettrait de terminer sa carrière en tirant un bénéfice personnel, puisqu'il est fortement impliqué à la fois en pédagogie et en enseignement et très engagé dans le département de Polytech. **LE PRÉSIDENT** accepte de dissocier les deux votes.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 23 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions, le recrutement de six personnels enseignants par la voie de contrats dit « LRU », en application de l'article L 954 -3 du code de l'Education, pour une durée de trois années à compter du 1er septembre 2016.**

**Le Conseil d'Administration approuve avec 29 voix pour et 1 abstention, le recrutement d'un personnel enseignant à Polytech par la voie d'un contrat dit « LRU », en application de l'article L 954 -3 du code de l'Education, pour une durée de trois années à compter du 1er septembre 2016.**

#### **POINT 14 : APPROBATION DU PRINCIPE DE REPARTITION DES DROITS UNIVERSITAIRES POUR L'ANNEE 2016/2017**

**M. BERNOUSSI** rappelle que les droits universitaires sont définis par le Ministère. En revanche, le Conseil d'Administration doit voter la répartition de ces droits en fonction d'un certain nombre de critères. A ce jour et comme chaque année, le montant des droits n'est toujours pas paru. Il s'agit donc aujourd'hui de voter sur le principe de répartition, afin de pouvoir inscrire les étudiants dès la semaine prochaine. **MME WENDLING** explique que les années passées, l'Université suivait l'arrêté ministériel, notamment en ce qui concerne le montant à verser au titre de la Bibliothèque, du FSDIE ou de la Médecine Préventive. La même répartition sera

appliquée cette année. Pour mémoire, elle précise que le montant des droits n'a pas été modifié sur les deux dernières années.

**M.CHAGNEAU** souhaite avoir la répartition exacte. **MME WENDLING** explique que pour l'an passé, les montants exacts pour une Licence par exemple : 34€ pour la bibliothèque, 16€ pour le FSDIE, 134€ pour la partie formation, 5.10€ pour la Médecine Préventive ce qui amenait à un total de 189.10€.

**MME TRICHET** demande que la répartition proposée soit mise sur le Prodoc.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 30 voix pour, le principe de répartition des droits universitaires pour l'année 2016/2017.**

## **POINT 15 : PRESENTATION DE L'ACCORD-CADRE AVEC LE CROUS**

**M.BERNOUSSI** rappelle que cet accord a été cité dans le Débat d'Orientation Budgétaire. Il souligne le lien que l'Université a avec le CROUS dans le cadre notamment de la vie étudiante. Il est le prestataire privilégié en ce qui concerne la restauration et le logement, mais aussi pour une partie des prestations sociales. Il y avait 13 conventions différentes en cours, qui régissaient l'accueil des étudiants étrangers d'un côté, la restauration des personnels etc.. Un travail a été lancé et mené par la Direction de la Vie Etudiante pour qu'un accord-cadre soit signé.

**MME BELLEIL** revient sur les 13 conventions dont certaines étaient arrivées à échéance ou en cours de renouvellement. En découlaient des conséquences sur le partenariat avec ce partenaire essentiel de la vie étudiante, comme l'éparpillement des collaborations, des difficultés de suivi pour la Direction des Affaires Juridiques et un manque de visibilité sur le partenariat global. **LE PRÉSIDENT** a rencontré le Directeur du CROUS le 23 février dernier avec la Directrice par intérim du CNOUS. L'idée de refonder ce partenariat est né pour établir aussi une gouvernance de ce partenariat et que les initiatives ne soient pas isolées et ainsi retrouver une logique globale de fonctionnement. Il fallait aussi lister les domaines de collaboration et les grands engagements de chacune des parties. L'accord-cadre va être signé pour 10 ans et définira les grands domaines sur lesquels l'Université est partenaire. Sur chaque année universitaire, il y aura une convention d'application qui détaillera pour chacun des grands domaines, les actions entreprises. Pour 2016 /2017, elle est en cours de finalisation ; c'est un document qui fait 32 pages.

**MME BELLEIL** présente les grands axes de collaboration. Il faut un diagnostic partagé avec l'idée de pouvoir échanger les données qui concernent les étudiants. A l'Université de Nantes, il y a un Observatoire de la Vie Etudiante qui produit des études sur les populations étudiantes. L'Université n'a jusqu'alors jamais eu accès aux données du CROUS sur les étudiants boursiers qui seraient en difficulté sociale, ce qui serait important aussi pour l'Etablissement afin de calibrer nos dispositifs d'aide. L'autre axe fort concerne l'accueil des étudiants, car le CROUS est aux côtés de l'Université sur tous les dispositifs d'accueil des étudiants, et vice versa au sein des cités universitaires. Un des points forts de la première convention d'application, concernera la restauration et notamment la restructuration des cafétérias hébergées au sein des campus. Il s'agit de redéfinir les conditions d'accueil de ces divers lieux de restauration. Il y a aussi un point sur le logement et le fait que l'Université soit systématiquement informée des projets immobiliers du CROUS à proximité du campus. La stratégie immobilière du CROUS doit être liée à celle de l'Université. S'agissant de l'aide sociale aux étudiants, **MME BELLEIL** explique que les services sociaux collaborent ensemble. Un axe concernant l'information des étudiants est aussi envisagé, car les dispositifs doivent être connus des étudiants. Les infrastructures numériques sont aussi concernées puisque le réseau numérique de l'Université est mis à disposition du CROUS. S'agissant de la vie culturelle, sportive, associative et soutien aux initiatives étudiantes, **MME BELLEIL** souligne que les deux établissements ont chacun de leur côté des actions sur ces thématiques et il s'agit de les mettre en cohérence au service des porteurs de projets étudiants. La représentation étudiante est aussi impactée puisque l'Université met en place des outils et des sessions de formation, des séminaires qui seront ouverts aux élus étudiants du CROUS. S'agissant des emplois étudiants, elle explique que l'Université et le CROUS recrutent des étudiants pour des jobs étudiants directement sur les campus. L'axe des défis environnementaux devra quant à lui se développer avec le temps, puisque le CROUS entame juste sa démarche alors que l'Université est assez avancée sur la gestion énergie, fluides et déchets. Le CROUS va s'en inspirer. Enfin dernier axe fort, la sécurité des campus est à mettre en place. Sur la gestion des crises étudiantes, le fait de pouvoir travailler en grande fluidité est facilitateur. Par exemple lorsque l'on a plus de nouvelles d'un étudiant qui vit en résidence universitaire, il faut pouvoir agir très rapidement avec les services du CROUS.

**M.CHAGNEAU** remercie pour la présentation. Il pose un cadre formel et simplifié sur les relations entre les deux institutions qui sont centrales pour la vie étudiante. Il estime qu'il débouchera sur une meilleure efficacité des services proposés. Il y a des opportunités et de nombreux enjeux à relever sur cet accord-cadre. Il



prend l'exemple des rythmes universitaires, sujet en lien aussi avec la Mairie, qui pourrait permettre de fluidifier les services de restauration. Il se dit prêt à travailler sur le sujet.

**MME BARON** explique profiter des services de restauration du CROUS en tant que personnel et se dit étonnée de l'évolution mise en place de type plutôt restauration rapide que traditionnelle. Elle s'étonne aussi de l'évolution du système de paiement qui devient de plus en plus complexe et qui pour certains collègues, sera un frein. **LE PRÉSIDENT** estime que l'idée c'est la diversification et aussi l'adaptation à des évolutions éthologiques en terme de repas partagés. On le voit pour les personnels et les étudiants.

**LE PRÉSIDENT** souligne que le dialogue avec la Directrice par intérim du CNOUS a été vraiment fructueux et intéressant. Toutes les universités n'ont pas ce type de convention aujourd'hui. L'idée est d'anticiper les choses et de ne pas les subir.

**MME BOUSQUET** remercie **MME BELLEIL** pour son intervention et informe que le Pôle Culture est en totale adéquation avec la politique menée et à mener pour la vie étudiante.

#### **POINT 16 : APPROBATION DE LA CREATION DU GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE (GIS) DES METALLURGISTES, DE L'ADHESION DE L'UNIVERSITE DE NANTES ET DE LA CONVENTION DE CREATION (APRES AVIS DE LA CR) – REPORTE**

##### **REPORTE**

#### **POINT 17 : APPROBATION DE LA CREATION DU GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE (GIS) CENTRE DE CALCUL INTENSIF DES PAYS DE LA LOIRE (CCIPL – ICI), DE L'ADHESION DE L'UNIVERSITE DE NANTES ET DE LA CONVENTION DE CREATION (APRES AVIS DE LA CR)**

**M. BERNOUSSI** rappelle la forme d'un GIS. Le GIS est destiné à fédérer des compétences et des moyens, pour réaliser un programme de recherche déterminé. Il répond souvent à un souci d'officialiser une collaboration entre plusieurs partenaires afin de bénéficier de financements. Le groupement doit être créé pour répondre à une préoccupation scientifique, qui mérite la mise en place d'une organisation plus structurée que celle applicable au contrat classique.

Le premier GIS concerne le Centre de Calcul Intensif des Pays de la Loire (CCIPL). Il est opérationnel depuis 2004 et basé sur un Mésocentre pour le calcul. Il regroupe 10 Laboratoires, 50 utilisateurs au niveau de Pays de la Loire et est hébergé sur le Data Center de l'Université de Nantes. Il a bénéficié des financements du CPER 2007/2013 et va bénéficier du CPER 2015/2020 pour ce qui concerne le renouvellement et l'augmentation des capacités de calculs et de stockage du CCIPL avec 850 000 euros prévus et un calculateur intensif régional dont la gestion sera confiée à l'Ecole Centrale de 1,3 millions d'euros. Il y a aussi un projet régional Connect Talent porté par l'Ecole Centrale qui le finance aussi.

L'objet de ce GIS est de mettre en place une interconnexion dédiée entre le calculateur de l'ECN et les ressources du CCIPL, gérer l'attribution des ressources de calcul et constituer un pôle régional aux compétences élargies en formation comme en recherche. La durée est de 4 ans (2016-2020). Aucun financement n'est demandé aux partenaires. Chaque partie gère directement les moyens propres, humains, matériels et financiers qu'elle mobilise pour les besoins du GIS. Il est constitué de deux membres : l'Ecole Centrale de Nantes, pour l'Institut de Calcul Intensif et l'Université de Nantes, pour le Centre de Calcul intensif des Pays de la Loire.

La Commission de la Recherche a donné un avis favorable à ce GIS.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 30 voix pour, la création du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Centre de Calcul Intensif des Pays de la Loire (CCIPL – ICI), de l'adhésion de l'Université de Nantes et de la convention de création.**

**POINT 18 : APPROBATION DE LA CREATION DU GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE (GIS) POLE D'EXCELLENCE DE LA RECHERCHE LIGERIEENNE EN ENERGIE (PERLE), DE L'ADHESION DE L'UNIVERSITE DE NANTES ET DE LA CONVENTION DE CREATION (APRES AVIS DE LA CR)**

**M.BERNOUSSI** présente le second GIS et la création d'un Pôle d'Excellence de la recherche ligérienne en énergie (PERLE). Il concerne un grand nombre de thématiques : les bioénergies, le photovoltaïque, la pile à Combustible, le stockage de l'Énergie notamment. Le GIS comporte 6 membres : les universités de Nantes, du Maine et d'Angers, l'École Centrale, l'École des Mines et le CNRS. 13 laboratoires sont aussi impliqués.

Ce GIS est dirigé par **M.BELLETTRE** de Polytech, avec un comité directeur et un comité scientifique. Il est créé pour 4 ans. Aucun engagement financier, ni cotisation de la part des membres n'est demandé. Chaque membre décide des ressources à allouer au GIS. Chaque membre gère directement ses propres moyens. Si des moyens sont mis en commun, l'établissement dont dépend le directeur du GIS en assure la gestion.

La Commission de la Recherche a donné un avis favorable à ce GIS.

**MME SAMI** s'interroge de ne pas voir l'IMN au sein des partenaires car il y a un axe stockage de l'énergie, qui est important. Elle voit le CEISAM, mais pour l'Université de Nantes, il lui semble qu'il manque l'IMN, qui a des groupes qui travaillent sur ce sujet. **M.LUPI** précise qu'ils ne sont pas partenaires mais sont mentionnés dans la convention. **LE PRÉSIDENT** précise que c'est la direction de l'IMN qui n'a pas souhaité être partenaire du GIS PERLE.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 29 voix pour, la création du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Pôle d'Excellence de la Recherche Ligérienne en Énergie (PERLE), de l'adhésion de l'Université de Nantes et de la convention de création.**

**POINT 19 : POINT SUR LES OPERATIONS IMMOBILIERES**

**M.KEROUANTON** revient sur les déménagements en cours. L'extension du LINA est achevée et les collègues ont intégré leurs nouveaux locaux. L'IRS 2 Biotech est lui aussi en fin d'aménagement. S'agissant du Nouveau Tertre, il souligne que le chantier démarre.

Il fait un point d'information sur la construction d'un bâtiment de 2200 m<sup>2</sup> mutualisé de l'ESPE sur l'Université du Maine. L'ESPE abandonne les anciens locaux du centre-ville de Laval et se mutualise avec une antenne de l'Université du Maine, à savoir l'UFR de Droit. Il y a mutualisation des effectifs ESPE qui sont au maximum de 140 élèves stagiaires et ceux de Droit qui sont environ de 350 étudiants. Le programme a été défini de manière partagée entre les collègues de l'ESPE et ceux de Droit. La maîtrise d'ouvrage est confiée au Conseil Départemental de Mayenne au bénéfice de l'Université du Maine, au premier chef et aussi pour l'Université de Nantes dans le cadre de la mutualisation. La conséquence pour l'ESPE est que les conditions de travail vont être meilleures car le nouveau bâtiment est très intéressant. Dans le cadre des conventions de fonctionnement avec l'Université d'Angers et du Maine, tout sera rationalisé. L'Université du Maine reversera 200 000 euros au titre du fonctionnement.

Il fait aussi un focus sur l'installation d'un équipement de cogénération sur le site de la Lombarderie. Il signale que la cogénération se trouve dans le cadre du projet du réseau de chaleur urbain. L'emprise nord est concernée par cette cogénération. L'idée est de faire à la fois la chaleur mais aussi produire de l'électricité. Pour assurer la garantie de fonctionnement global du système, il faut sécuriser le réseau de chaleur. Le délégataire de service public a besoin d'utiliser certains équipements existants pour sécuriser sa fourniture énergétique. Il y aura de la production électrique associée. Il fait remarquer que l'Établissement est indispensable grâce aux chaufferies Lombarderie et Tertre, à la bonne vie du réseau de chaleur métropolitain. Pour mémoire, l'intégration au réseau de chaleur coûte 1 million d'euros à l'Établissement, financé sur le CPER qui démarre, mais rapportera environ 400 000 euros d'économies annuelles.

**M.BRUNAT** remercie pour les points d'information. Il souhaite revenir sur le bâtiment Tertre et les travaux. Il explique avoir alerté récemment. Il y avait jusqu'à présent une salle de repos pour les étudiants et les personnels qui permettaient à certains, sur un temps court de 15 minutes de se reposer. Aujourd'hui, cette salle n'existe plus le temps des travaux. Malgré tout il y a encore des besoins. Il souhaite savoir si une solution peut être trouvée de façon provisoire sur le Tertre. **M.KEROUANTON** informe qu'il étudiera la question.

**MME SAMI** s'interroge sur le site de l'ESPE d'Angers. Jusqu'ici les locaux qui se trouvent rue Dacier à Angers et qui étaient affectés à l'ESPE de l'Académie de Nantes, étaient gérés par une convention avec le Conseil Départemental et l'Université de Nantes. À compter du printemps prochain, les locaux reviendraient à l'Université d'Angers, avec une future convention signée avec le Conseil Départemental. Les personnels ESPE

qui travaillent à Angers s'interrogent sur leur avenir. **M.BERNOUSSI** explique par exemple que le bâtiment de l'ESPE du Mans appartient à l'Université du Maine, et pour autant le personnel de l'ESPE du Mans est personnel de l'Université de Nantes. Ce qui a été décidé et il souligne en avoir parlé lors d'un précédent conseil, dans la mesure où l'ESPE est une gestion complexe, était d'aller vers les universités de proximité qui gèrent au mieux et au plus près. Il rappelle l'histoire des ESPE. En 2012, une vieille convention liait les trois universités et l'IUFM qui devait reverser aux universités. Très vite, il a fallu éviter tous ces échanges financiers. Il semble normal que le bâtiment soit géré en proximité par l'Université d'Angers. Les personnels restent cependant des personnels de l'Université de Nantes. **MME SAMI** explique que les personnels sont inquiets et souhaitent savoir si cela va changer quelque chose au niveau de leurs conditions de travail.

**MME SAMI** informe qu'il semblerait que l'entreprise choisie pour faire les travaux du Nouveau Tertre et qui avait pris un engagement fort vers la transition énergétique, ne serait plus en mesure de tenir ses engagements. Il y aurait donc peut être un changement dans le contrat qui lie l'Université avec elle. **M.KEROUANTON** précise que le Nouveau Tertre a été établi dans le cadre d'un contrat de réalisation énergie-maintenance avec des engagements énergétiques, en particulier du groupement porté par Bouygues. Il y a toujours un engagement énergétique sur des solutions spécifiques. La dite solution spécifique a été pour partie abandonnée car elle s'avérait, en études plus précises, pas réalisable. Ceci dit, le contrat n'est pas remis en cause car l'engagement énergétique global contractualisé est respecté.

**MME DRONNEAU** revient sur la situation du site de l'ESPE d'Angers. Etant donné qu'il s'agit d'une Composante de l'Université de Nantes, elle dit vouloir s'assurer que les locaux de l'ESPE d'Angers soient toujours attribués. Il lui semblait que le Conseil Départemental était pour inscrire que les locaux restaient des locaux attribués à l'ESPE d'Angers. Elle estime que c'est à l'Université de Nantes de garantir ce point pour l'ESPE. Si ce n'est pas le cas, il faut le garantir auprès de l'Université d'Angers, ce qui signifierait des déménagements futurs pour l'ESPE et de ce fait des impacts pour les personnels. Dans l'immédiat, à partir du moment où l'on prend le choix c'est que l'Université d'Angers qui gère la maintenance et la logistique des locaux, cela signifie que ce sont des nouveaux modes de fonctionnement pour les personnels, particulièrement BIATSS et qu'il faut éclaircir les situations à venir. Il faut être très attentif à leurs inquiétudes. Elle estime que c'est aussi le cas à l'Université du Maine. **LE PRÉSIDENT** précise qu'avant même la création de l'ESPE, le cas était difficile.

**M.POUZAIN** revient sur le Nouveau Tertre étant donné que le groupement est piloté par Bouygues, qui a une expérience avérée pour gérer les groupements à son avantage. Il souhaite savoir s'il y a des conseils extérieurs qui permettent d'avoir une sécurité à la fois sur le plan organisationnel, financier et juridique. **M.KEROUANTON** explique qu'il y a une assistance à maîtrise d'ouvrage et l'aide des services en interne, notamment la Direction des Affaires Juridiques qui suit de près le dossier. Il y a cependant des spécificités qui dépassent les compétences et pour cela il y a des aides juridiques.

**M.GUEVEL** revient sur la construction de l'ESPE de Laval et les 2200 m<sup>2</sup> de construction afin de savoir combien seront consacrés à l'ESPE. **M.KEROUANTON** explique que c'est difficile de répondre car il y aura des salles mutualisées et des espaces complets qui seront partagés. A part les bureaux des enseignants et la salle « science et art » qui est dans tous les ESPE, tout le reste est mutualisé.

## **POINT 20 : APPROBATION DE LA POLITIQUE D'ACHAT DE L'UNIVERSITE DE NANTES**

**M.BERNOUSSI** précise qu'il s'agit d'une mesure de simplification. **M.BRANCHEREAU** explique qu'il y a une évolution des règles de la commande publique qui date du 1<sup>er</sup> avril 2016 et qui est venue abroger les mesures de l'ordonnance de 2005, qui permettait aux Laboratoires d'être autonomes pour l'acquisition de leur bien scientifique dans une certaine catégorie d'achat. Le but est de retrouver cette simplicité au niveau de chaque Laboratoire pour qu'ils puissent acquérir de manière autonome à concurrence de 90.000 euros par bien. Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter la politique d'achat de l'Établissement et « le guide des bonnes pratiques » qui a été amendé avec cet élément-là. Il précise que ce guide sera la piste d'audit en cas de contrôle externe. Il faut définir ce qu'est une unité opérationnelle au sens du Code des Marchés Publics. Un Laboratoire de Recherche au sein de l'Université de Nantes est une unité opérationnelle distincte. Ceci signifie que le Directeur de Laboratoire est autonome à son échelle, à concurrence de 90 000 euros, pour acheter. Par délégation de signature du **PRÉSIDENT**, il pourra signer les engagements juridiques auprès des fournisseurs.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 30 voix pour, la politique d'achat de l'Université de Nantes.**



## **POINT 21 : APPROBATION DE TARIFS, DONNS ET SUBVENTIONS (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)**

**M.BERNOUSSI** présente les tarifs.

**M. POUZAINT** remarque qu'à l'IUT de NANTES il y a une augmentation de 15% des tarifs de formation. Ce sont ceux pratiqués en direction des entreprises pour les gens en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage. **M.BARBU** explique que la Composante se réfère au coût complet et augmentent régulièrement ses tarifs depuis 3 ans.

**MME SAMI** remarque que certains tarifs s'appliquent aux bénéficiaires des minimas sociaux. Or elle explique que certains sont dans la précarité sans avoir les minimas sociaux. Elle souhaiterait ouvrir un peu plus les critères.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 29 voix pour et 1 abstention, les tarifs, dons et subventions.**

## **POINT 22 : RENDU COMPTE DE REMISES GRACIEUSES**

**REPORTE**

## **POINT 23 : QUESTIONS DIVERSES**

- **EQUIPEMENTS INFORMATIQUES** : **M.MENUET** revient sur les équipements informatiques des élus des Conseils centraux. **LE PRÉSIDENT** souhaite une demande formalisée avec le nombre d'équipements sollicités car la réponse ne sera pas la même en fonction du nombre. **M.MENUET** suggère que l'Université fasse une enquête auprès des élus.
- **PRODOC** : **M.MENUET** explique que le Prodoc « mandat 2012/2016 » a été séparé du nouveau mandat ce qu'il approuve totalement. Cependant, il ne trouve plus tous les documents antérieurs à 2015. **MME PENISSON** précise qu'elle a été alertée par les services informatiques que le Prodoc CA était trop lourd. Les documents afférents à chaque Conseil sont désormais sur l'intranet de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles pour les années 2007 à aujourd'hui.

**LE PRÉSIDENT** souhaite remercier sincèrement **MME PENISSON**, qui gère depuis trois années le Conseil d'Administration avec compétence et qui rejoint l'UFR STAPS en tant que Secrétaire Générale à la rentrée prochaine. Les administrateurs la remercient très chaleureusement pour son travail.

**LE PRÉSIDENT** lève la séance à 11 h 30.

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Olivier LABOUX

